

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

EXPERTISE, ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE,
INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE ET
MÉTÉOROLOGIE



PROGRAMME 159

**EXPERTISE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
ET MÉTÉOROLOGIE**

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Thomas LESUEUR

Commissaire général au développement durable

Responsable du programme n° 159 : Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie

Le programme 159 « Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie » était constitué en 2020 de cinq actions. Il finance :

- les moyens du Commissariat général au développement durable (CGDD) ;
- trois opérateurs majeurs du ministère de la transition écologique et solidaire : le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et Météo France ;
- des actions relatives à la politique géographique nationale ;
- l'économie sociale et solidaire. Par décret n° 2020-871 du 15 juillet 2020, le Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale (HCESSIS) est passé sous l'autorité du ministère de l'économie, des finances et de la relance. Ainsi, les crédits de l'économie sociale et solidaire ont fait l'objet d'un transfert en base en PLF 2021 du programme 159 vers le programme 305 « Stratégies économiques ».

L'action 10 rassemble les moyens dédiés au CGDD pour élaborer et mettre en œuvre la transition écologique au travers de politiques publiques, d'actions de soutien aux acteurs socio-économiques et de production de statistiques, d'études et d'évaluations. Acteur interministériel et direction transversale du ministère de la transition écologique en charge de la stratégie et des études, son positionnement lui confère une place privilégiée pour la conception, l'intégration et la mise en œuvre des politiques publiques nécessaires aux engagements pris par la France au niveau communautaire comme au niveau international.

Le CGDD est en charge de politiques transversales de transition écologique : développement de la finance verte, promotion territoriale du développement durable, soutien à la recherche et à l'innovation. Les actions menées contribuent à étayer les choix stratégiques de l'État en matière de développement durable, en général, et ceux du ministère de la transition écologique, en particulier.

En 2020, le CGDD a poursuivi ses missions liées à la transition écologique (fonction d'évaluation et autorité environnementale, dispositifs d'enquêtes publiques, rapports statistiques) et des actions qui en découlent directement. Le CGDD s'est en outre vu confier plusieurs missions stratégiques à forts enjeux politiques : l'organisation de la convention citoyenne pour le climat, l'observatoire de la rénovation énergétique, la mise en place de France transition écologique (plateforme des aides publiques à la transition énergétique et écologique), le plan services publics écoresponsables ou encore l'observatoire des surcoûts du BTP dans le contexte de la crise sanitaire, autant d'exemples qui traduisent le rôle transversal du CGDD dans la conception, la réalisation et l'évaluation des politiques publiques du ministère.

L'action 11 porte la subvention pour charges de service public (SCSP) du Cérema. Le Cérema, établissement public sous la tutelle du Ministère de la transition écologique, est l'établissement public code référence pour développer et enrichir l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale, de transition écologique et énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Formé en 2014 de la fusion de 11 services de l'État auxquels il convient d'ajouter le centre national des ponts de secours (CNPS) à partir du 1^{er} janvier 2021, il est porteur de plus de cinquante ans d'histoire de l'aménagement et de l'ingénierie des infrastructures de transport. Aux côtés de l'État et de ses services déconcentrés, des collectivités territoriales et des entreprises, le Cérema a pour objectif d'appuyer l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires par la mobilisation de ses six domaines d'activité : expertise et ingénierie territoriale, bâtiments, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

Le Cérema dispose d'un maillage territorial d'une trentaine d'implantations situées en dehors de Paris et capitalise ainsi les expériences des territoires pour proposer des solutions innovantes et concrètes. Le Cérema est un partenaire de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) et un acteur de la mise en œuvre des politiques

publiques portées par l'État ou les collectivités territoriales et leurs groupements. Enfin, il valorise les connaissances dans ses domaines d'expertise en publiant près de 2 000 références par an.

L'action 12 porte la SCSP de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et les crédits de la mission d'information géographique intégrée à la direction de la recherche et de l'innovation du CGDD.

La politique nationale de l'information géographique vise à répondre aux besoins prioritaires des politiques publiques. Elle s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite INSPIRE, ainsi que dans la stratégie gouvernementale d'ouverture et de gratuité des données publiques (dite "open data") et d'État-Plateforme. L'information géographique constitue un moyen d'expertise essentiel pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de nombreuses politiques publiques. Dans son rapport au Gouvernement de juillet 2018, la députée Valéria Faure-Muntian a souligné la nécessité pour l'État de disposer de façon autonome de données géographiques maîtrisées pour exercer ses missions de façon souveraine, ainsi que le rôle central de l'IGN pour répondre à cet enjeu.

En 2020, le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) a été finalisé et signé. L'IGN s'est ainsi vu conforté dans ses orientations stratégiques pour la période 2020-2024. Celui-ci décline les orientations du projet d'établissement en faisant évoluer les activités traditionnelles de l'IGN, consacrées à l'entretien et à la diffusion de données génériques, vers la production de données directement adaptées à l'appui de politiques publiques. Il vise également à intégrer le champ d'action de l'institut dans un écosystème d'acteurs publics de l'information géolocalisée devenu plus large, en assurant un rôle d'animateur de cet écosystème et en valorisant les démarches d'entretien collaboratif de données souveraines. Enfin, il conforte les activités d'enseignement, de recherche et d'expertise de l'établissement afin qu'elles constituent un moteur d'innovation et un levier d'évolution des pratiques pour répondre aux enjeux de transformation des politiques publiques. Les premiers objectifs de ce COP ont été atteints dans l'année écoulée avec notamment l'évolution de la gouvernance de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG) qui est devenue, tout en restant rattachée à l'IGN, une composante de la nouvelle université Gustave Eiffel.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19. Grâce au déploiement d'outils de télétravail et à la mise en place d'un plan de continuité des activités, l'institut a pu assurer la production de données socle pour les services en géodésie spatiale ou le renouvellement des vues aériennes départementales, l'entretien du registre parcellaire graphique (RPG) nécessaire pour le calcul des aides aux exploitants dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), les productions de données prioritaires pour le ministère des armées, ou encore la constitution de la nouvelle base hydrographique en collaboration avec l'Office français de la biodiversité. La diffusion des données a aussi été maintenue.

D'autres activités ont toutefois dû être retardées ou revues à la baisse, notamment celles nécessitant des collectes d'information sur le terrain, telles que l'inventaire forestier ou la mise à jour de certaines données de la couche « BD Topo » du Référentiel à grande échelle (RGE). Certains engagements s'étalant sur plusieurs années ont aussi été repoussés, notamment certaines prises de vue pour des Plans de corps de rue simplifié (PCRS) départementaux et la production de nouvelles données altimétriques pour la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). Les prestations intellectuelles, les recherches et les projets de développement de nouvelles capacités ne nécessitant pas de matériel trop spécifique, se sont poursuivis au rythme prévu. L'ENSG a poursuivi son activité en mettant en place la « formation à distance » conformément aux orientations données pour l'enseignement supérieur.

L'année 2020 a en outre permis de démontrer la capacité de mobilisation immédiate de l'IGN lorsque s'est produite la tempête « Alex » qui a durement frappé le département des Alpes-Maritimes en octobre dernier. En un temps record, l'IGN est intervenu pour effectuer des prises de vue aériennes de très haute résolution qui ont été rapidement mises à disposition des acteurs locaux et nationaux pour leur permettre d'évaluer les dégâts et d'organiser les opérations de reconstruction.

Enfin, l'année 2020 a vu se consolider de nouveaux grands projets répondant aux nouvelles orientations du COP. La participation active de l'IGN, aux côtés du Cérema et de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), à la création d'un processus automatisé de production et de mise à jour de données de description de l'occupation des sols, s'appuyant sur les progrès en matière de télédétection et d'intelligence artificielle, a abouti à un premier prototype très encourageant sur le bassin d'Arcachon. Ces résultats seront améliorés courant 2021 en vue de lancer un déploiement national l'année suivante, au profit de politiques publiques d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, en particulier pour le suivi de l'artificialisation des sols.

L'action 13 du programme 159 concerne le financement des attributions de l'État en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo France.

Dans le cadre du programme « Action Publique 2022 » et dans le respect des ambitions du contrat d'objectifs et de performance 2017-2021, l'établissement est aujourd'hui engagé dans un projet de transformation qui vise à améliorer le service rendu à la collectivité dans un souci de plus grande efficacité. Les objectifs poursuivis portent notamment

sur l'évolution de sa présence territoriale, l'adaptation des apports respectifs de la prévision numérique et de l'expertise humaine à la valeur ajoutée de l'établissement, la réforme de ses modalités d'organisation du travail, le maintien de son soutien à la recherche et à l'innovation en matière de météorologie et de prévention des risques.

L'exercice 2020 s'inscrit dans le cadre du contrat pluriannuel 2018-2022 conclu avec les ministères de la transition écologique et des comptes publics. Les engagements de l'établissement, notamment en termes de réduction de la masse salariale, ont été respectés.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, l'établissement a su maintenir l'ensemble de ses missions essentielles dans de bonnes conditions, y compris pendant le premier confinement, tout en assurant la protection de ses agents par le recours au télétravail. L'établissement a réussi à poursuivre sa transformation, malgré la crise sanitaire. Certains projets ont cependant connus des retards, notamment l'évolution du métier de prévisionniste vers la « météorologie conseil », l'automatisation d'une partie des prévisions de l'établissement devrait être opérationnelle en 2021.

Le projet de renouvellement des moyens de calcul intensif de l'établissement (qui doit conduire à multiplier par 5 la puissance de calcul dédiée aux prévisions météorologiques et aux simulations climatiques) s'est poursuivi en 2020 et 2021 avec l'installation des deux calculateurs composant le supercalculateur. In fine, le facteur de gain effectivement mesuré (5,5) est conforme aux attentes de l'établissement et, comme prévu dans le COP, Météo-France dispose donc désormais d'un nouveau système de calcul intensif cinq fois plus puissant que le précédent permettant progressivement des prévisions plus fines et davantage d'anticipation.

Parmi ses activités cœur de métier, l'établissement a réalisé en 2020 plusieurs actions importantes en termes de communication grand public, avec la refonte de son site internet et du site consacré à la vigilance permettant la diffusion d'une information sur les phénomènes dangereux jusqu'à 7 jours en avance. Un dispositif de notifications en cas de vigilance rouge a également été mis en place sur l'application mobile. Parmi les missions d'appui aux pouvoirs publics, l'assistance pour la lutte contre les feux de végétations (forêts et agricoles) a été étendue à toute la métropole et la prestation de détection des échouages de Sargasses aux Antilles est devenue opérationnelle. Le radar du Moule en Guadeloupe a été renouvelé. Enfin, dans le domaine du changement climatique, Météo France a mis à disposition fin 2020 un nouveau jeu de projections climatiques régionalisées sur la métropole.

L'action 14 porte la politique menée par le HCESSIS pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et le déploiement des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA).

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et le HCESSIS a soutenu les têtes de réseaux et les acteurs de la gouvernance de l'ESS pour accompagner le développement des entreprises de l'ESS. Des crédits ont été délégués aux services déconcentrés compétents pour soutenir les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et le réseau des correspondants ESS. Le HCESSIS a également soutenu l'investissement à impact social au travers des contrats à impact social et de différents fonds (fonds d'accompagnement amorçage et fonds d'innovation sociale #2). Enfin, il a soutenu la labellisation des territoires qui souhaitent renforcer leur écosystème par l'animation et la mise en synergie des accompagnateurs et financeurs de l'innovation sociale à travers sa bannière nationale « French Impact ».

Par ailleurs, le Haut-Commissariat a mis en place un fond d'urgence post-covid afin d'aider les structures associatives de l'économie sociale et solidaire, qui ont été particulièrement touchées par la crise.

Sur le plan international et européen, le HCESSIS a été présent en contribuant à de nombreuses réunions bilatérales et en organisant en juillet 2019 le premier sommet mondial « Pact for Impact » qui a permis de lancer l'Alliance mondiale pour une économie sociale et inclusive. Il s'agit d'une coalition internationale visant à fédérer le plus grand nombre de pays dans la promotion et le soutien au développement de l'ESS et de l'innovation sociale. Ainsi, fort de son succès, il a été décidé de créer en 2020 un secrétariat permanent afin d'organiser les sommets mondiaux « Pact for Impact ».

En 2020, le HCESSIS a financé le DLA qui permet aux structures de l'ESS employeuses (associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopératives à finalité sociale) de bénéficier d'accompagnement dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi. C'est un dispositif public présent sur tout le territoire qui a accompagné depuis 2019 près de 6 000 structures.

En juillet 2020, suite à la nomination au sein du gouvernement de la Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'économie sociale et solidaire et responsable, l'action 14 est passée sous l'autorité du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques
INDICATEUR 1.1	Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques
INDICATEUR 1.2	Financement de l'établissement par des ressources propres
OBJECTIF 2	Cérema : devenir le centre de ressources et d'expertises partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales, en appui aux politiques publiques d'aménagement durable des territoires
INDICATEUR 2.1	Renforcer les relations de partenariat et d'innovation avec les collectivités territoriales
OBJECTIF 3	IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité
INDICATEUR 3.1	Appétence pour les données de l'IGN
OBJECTIF 4	Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques
INDICATEUR 4.1	Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique
OBJECTIF 5	Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique vers un développement durable
INDICATEUR 5.1	Nombre d'emplois dans les éco-activités

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

INDICATEUR

1.1 – Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de publications destinées aux collectivités publiques par agent du Cérema	Nb	0,53	0,58	0,58	0,58	0,58	0,58
Nombre de publications par chercheur de l'IGN	Nb	1,14	1,34	1	1	1,63	0,9
Nombre de publications par chercheur de Météo-France	Nb	1,6	1,6	1,5	1,4	2,20	1,5

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 1.1.1

Ce ratio est réalisé à partir de données dont les chiffres clés figurent dans le rapport annuel d'activité présenté au conseil d'administration. Le périmètre de l'indicateur inclut l'ensemble des publications du Cérema.

Le nombre de publications référencées dans le programme d'activités présenté annuellement au Cérema est issu de comptages manuels établis à partir des documents de compte-rendu détaillé du programme d'activité. Le nombre physique d'agents présents au 31/12 de l'année N est obtenu à partir d'une extraction des données du système d'information des ressources humaines.

Sous-indicateur 1.1.2

Les données proviennent du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) - Observatoire des Sciences et Techniques (OST) (pour le numérateur de l'indicateur) et de l'IGN - ENSG (pour le dénominateur de l'indicateur).

Sous-indicateur 1.1.3

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES-OST).
Météo-France (Centre national de recherches météorologiques).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.1.1

Pour le Cérema

Numérateur : nombre de publications référencées dans le programme d'activité présenté annuellement au conseil d'administration.

= nombre d'éditions, guides, plaquettes et articles, nombre de notes méthodologiques, nombre de rapports d'expertises ou d'études ou de thèses, nombre de communications écrites lors de colloques et conférences nationales ou internationales.

Dénominateur : nombre de personnes physiques présentes au 31 décembre de l'année considérée (toutes catégories) : 2600

Pour 2020, les publications prises en compte dans l'indicateur se décomposent de la façon suivante :

- publications de rapports/ou notes techniques sur Isaweb = 380 références
- publications figurant dans la boutique en ligne = 114 références
- publications scientifiques dans HAL = 136 références
- publications d'articles sur le web Cérema = 885 articles

soit un total de 1515 références, ramené au nombre d'agents au 31/12/2020, soit 2 600 agents ce qui fait un nombre de publications Cérema destinées aux collectivités publiques par agent de 0,58.

Sous-indicateur 1.1.2

Indicateur N= Nombre de publications N-1/ Nombre de chercheurs N-1.

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs est compté sur la base du temps effectif d'activité consacré à la recherche. Un chercheur à temps partiel ne comptabilisera que la quotité du temps consacré à l'activité de recherche.

Le nombre de publications correspond au nombre de documents publiés repérés par l'OST pour l'établissement IGN. L'indicateur de l'année N est calculé sur la base du nombre de publications de l'année N-2 (en raison de la procédure de repérage de l'OST). Le nombre de publications et donc l'indicateur évolue de manière rétroactive pour toutes les années repérées.

Sous-indicateur 1.1.3

Numérateur : seules sont retenues les publications dans des revues scientifiques de rang A, d'impact au sens de l'ISI web supérieur à 1. Il s'agit de revues qui se situent au meilleur niveau international et qui disposent d'un comité de lecture qui sélectionne les articles dont la publication est proposée par leurs auteurs. Toutes les publications de ce type, signées ou cosignées par Météo-France sont comptabilisées (compte de présence).

Dénominateur : les chercheurs pris en compte sont ceux qui font l'objet d'une évaluation de type recherche, présents au sein de Météo-France et dans le laboratoire en cotutelle Météo-France-CNRS.

INDICATEUR

1.2 – Financement de l'établissement par des ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pourcentage de ressources propres dans le budget du Cérema	%	13,1	13,1	14,5	11,9	14,1	15
Pourcentage de ressources propres dans le budget de l'IGN	%	34,2	36,5	38,5	36,5	39,5	36,5
Pourcentage de ressources propres dans le budget de Météo-France	%	9,7	10,2	10,5	10	10,5	10,5

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 1.2.1

Le résultat de l'indicateur est obtenu à partir des données qui sont issues du compte financier de l'établissement, adopté en conseil d'administration, et de son exécution budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.2

La collecte de données s'effectue sur la base du tableau des autorisations budgétaires présenté pour vote lors de l'approbation du compte financier par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 2014 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Ces données présentées sous forme d'état budgétaire (tableau des autorisations budgétaires) conforme au recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) sont issues du progiciel de gestion SAP.

Sous-indicateur 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1

Le ratio de ressources propres permet de rapporter le montant des ressources propres au budget total de l'établissement.

L'indicateur est calculé par le ratio suivant :

- Numérateur : ressources du plan d'affaires (recettes globalisées et fléchées, hors subventions publiques de l'État, hors ressources fiscales et hors remboursement de charges et loyers) ;
- Dénominateur : ensemble des recettes de l'établissement, y compris subvention pour charges de service public (SCSP). A noter que pour 2020, le dénominateur ne prend pas en compte les recettes exceptionnelles liées à la régularisation des arriérés fiscaux des anciens CETE, arriérés bien antérieurs à la création du Cérema.

Le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.2

Le taux obtenu pour déterminer l'indicateur résulte d'un calcul de pourcentage qui repose sur le niveau de recettes encaissées (hors dotation d'investissement) au cours de l'exercice budgétaire. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué par l'ensemble des ressources propres de l'IGN c'est-à-dire les recettes issues des grands projets et du chiffre d'affaires exclusivement.
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement et inclut l'ensemble des recettes y compris la subvention pour charge de service public (SCSP).

Le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.3

Le pourcentage repose sur le niveau de recettes encaissées au cours de l'exercice budgétaire n-1. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué des recettes commerciales et autres recettes ;
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement, y compris la subvention pour charge de service public (SCSP) et les ressources fiscales sur l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 Production et diffusions des connaissances scientifiques et techniques :

1 - Pour le Cérema

L'analyse des résultats démontre que la prévision cible annoncée pour 2020 (0,58) a été atteinte. La période liée à la situation sanitaire a un peu limité la production du Cérema par rapport à l'année précédente, mais la baisse d'effectif de l'établissement en parallèle a été compensée par la baisse globale de production de référence sur l'année 2020.

La mise en place du portail documentaire à l'échelle de l'établissement a permis de commencer à mieux identifier et recenser les rapports d'étude réalisés par les différentes directions du Cérema.

Globalement, les publications sous format numérique ont été poursuivies sur le même rythme que l'année précédente. Cette tendance devrait se poursuivre sur l'année prochaine, compte tenu du fait que la politique de l'établissement vise à harmoniser les pratiques éditoriales à l'échelle du Cérema, mais également à se doter d'outils et de plateformes numériques qui valorisent davantage la production de l'établissement.

2- Pour l'IGN

Le ratio publications/chercheurs montre que les unités ou laboratoires de recherche maintiennent un niveau de productivité scientifique du même ordre de grandeur que les laboratoires universitaires sachant que les missions de valorisation et d'expertise sont plus fortes dans un établissement de recherche finalisé que dans un environnement académique.

Il faut toutefois se garder de comparaisons quantitatives fines, compte tenu des grandes différences existant d'une discipline à l'autre et tenir compte des autres productions demandées à ces services. Il faut aussi considérer les fluctuations interannuelles liées :

- à un non-lissage de l'indicateur sur une fenêtre temporelle,
- à la maturité des actions de recherche,
- au délai d'au moins un an de l'impact des variations du nombre de chercheurs sur le nombre de publications,
- et au petit nombre de publications impliquées qui introduit des hétérogénéités de comptage malgré une production homogène du fait des délais très variables par éditeur entre le dépôt des articles et leur parution officielle.

Le résultat attendu est d'environ d'une publication par an et par chercheur (ou assimilé) en moyenne. Son augmentation n'est pas visée car ce serait au détriment d'autres activités importantes pour l'établissement (enseignement, expertise, transfert, etc.). L'IGN veille à sa stabilité car le ratio actuel est déjà fort pour un établissement qui réalise principalement des recherches finalisées. En effet, les publications ne sont pas les seules productions des chercheurs, qui contribuent également à des projets de recherche, à des développements de prototypes recherche, ou à de la valorisation. Quand le nombre de publications est plus bas, cela signifie qu'ils ont davantage œuvré aux processus de recherche et d'innovation, ce qui répond à ses missions en la matière. C'est pourquoi la cible doit rester supérieure mais proche de 1.

3- Pour Météo-France

La production scientifique de la recherche à Météo-France est en 2020 à un niveau supérieur aux objectifs fixés, traduisant ainsi la vitalité des recherches menées. Cette activité reste dépendante, d'une année sur l'autre, de la répartition effective du temps de travail des agents concernés entre leurs missions de recherche et les activités de développement qu'ils peuvent être conduits à réaliser pour le compte de l'établissement. Pour autant, le nombre de publications est en hausse notable par rapport à 2019 car le télétravail massif lié au confinement a amené les chercheurs à privilégier leurs activités de publications, compte-tenu des difficultés d'accès à distance aux moyens de calcul.

Indicateur 1.2 Financement de l'établissement par des ressources propres :

1 - Pour le Cérema

La valeur 2020 de l'indicateur s'établit à 14,1 %. La prévision du PAP 2020 était de 14,5 %.

Alors que les prévisions initiales de recettes propres s'élevaient à 34,7 M€, l'établissement a accusé pendant de longs mois en 2020 une faible activité qui laissait estimer un atterrissage à 28,7 M€ en facturation, correspondant à quasiment deux mois d'interruption d'activité, et à 31,1 M€ en encaissement. A la fin juin, le retard en termes de facturation était en effet déjà de -3 M€. La prévision actualisée de l'indicateur en lien avec le contexte de crise sanitaire s'établissait ainsi à 11,9 %.

Les efforts de l'établissement pour combler ce retard ont été très importants au cours de l'été et surtout sur lors du dernier quadrimestre, à la fois pour rattraper les périodes d'inactivité mais également pour facturer au plus proche des livraisons : ils ont permis de terminer la gestion 2020 avec un niveau de facturation et d'encaissement de 33,2 M€, en retrait de 1,5 M€ par rapport aux prévisions initiales.

2 - Pour l'IGN :

L'exécution 2020 fait état d'un taux de ressources propres en hausse par rapport à 2019. Le résultat est en hausse au regard des prévisions faites au moment du PAP 2020. Dans un contexte de baisse tendancielle de la SCSP, la stabilité des ressources propres dans le contexte de crise pandémique repose sur plusieurs facteurs : le maintien des recettes liées aux grands projets avec les partenaires institutionnels, de nouvelles recettes dans le cadre du nouveau projet LIDAR HD financé par la DGPR, le dynamisme confirmé des partenariats avec les collectivités territoriales et la stabilité de la vente de carte sur le marché grand public. Une rupture de la tendance à la baisse constatée depuis plusieurs années, est à considérer comme une conséquence bénéfique de la crise sanitaire pendant laquelle les déplacements ont été limités à l'espace national.

La prévision actualisée pour 2020 intégrée dans le PAP 2021 a donc été calculée à l'été 2020 lorsque l'IGN a préparé son BI 2020. La comparaison entre le BI 2020 et l'exécuté 2020 (cf. compte financier 2020) fait apparaître :

*numérateur : une baisse relative de 0,95 M€ au titre du chiffre d'affaires avec une stabilité du marché grand public et une augmentation des recettes liées aux grands projets (notamment RPG et TREX).

*dénominateur : augmentation des recettes hors celles prises en compte dans le numérateur et principalement au titre des dotations et autres subventions qui portent les premières recettes liées au nouveau projet de relevé via LIDAR HD à portée nationale dans le cadre de la convention avec la DGPR.

3- Pour Météo-France

L'indicateur « Ressources propres » est en hausse par rapport à celui de l'année précédente et atteint la cible fixée pour 2020 (10,5%).

Ce résultat doit néanmoins être relativisé, cet indicateur étant dépendant du montant des recettes prises en compte au niveau du dénominateur, et notamment de la subvention EUMETSAT (versée par le ministère de l'enseignement

supérieur, de la recherche et de l'innovation au titre du programme 193) qui peut fluctuer assez significativement d'une année sur l'autre. En 2020, la baisse constatée de cette subvention (-32 M€) explique ainsi le bon niveau du taux de « ressources propres ».

En pratique, on note en 2020 un niveau de recettes commerciales inférieur à ce qui était prévu (- 4M€), la crise sanitaire et le ralentissement général de l'activité économique expliquant ce résultat en retrait.

OBJECTIF

2 – Cérema : devenir le centre de ressources et d'expertises partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales, en appui aux politiques publiques d'aménagement durable des territoires

INDICATEUR

2.1 – Renforcer les relations de partenariat et d'innovation avec les collectivités territoriales

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part de l'activité du Cérema réalisée dans le cadre d'actions de partenariat et d'innovation (API) en relation avec les collectivités territoriales	%	5,1	7 (donnée en voie de consolidation)	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	9,0

Commentaires techniques

Concernant les chiffres jusqu'en 2019 :

Source des données :

Outil de suivi de l'activité du Cérema, dans lequel est suivie toute l'activité de l'établissement. Les actions conduites en partenariat avec les collectivités sont clairement identifiées et font l'objet d'un suivi. Il en est de même pour celles réalisées sur ressources propres.

Mode de calcul :

L'indicateur est calculé par le ratio suivant :

Au numérateur : volume de l'activité (en €) réalisée par le Cérema, à la demande des collectivités territoriales dans le cadre d'actions de partenariat ou sur ressources propres

Au dénominateur : total des recettes du Cérema, incluant la SCSP (en €)

Les chiffres de 2017 à 2020 ont été mis à jour en fonction de cette nouvelle méthodologie de calcul.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Il est rappelé que la démarche spécifique relative aux "actions de partenariat et d'innovation, notamment avec les collectivités territoriales" (API), identifiées comme telles, a été abandonnée par l'établissement à compter de 2019, ce qui ne permet plus de renseigner l'indicateur qui prenait appui sur cette notion.

OBJECTIF**3 – IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité****INDICATEUR****3.1 – Appétence pour les données de l'IGN**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Volume de données consultées en ligne ou téléchargées via l'écosystème du Géoportail	Téraoctet (To)	1025,7	1003,1	1 300	1 100	1 579	980

Commentaires techniquesSource des données :

Outils statistiques liés à l'infrastructure Géoportail comptabilisant précisément les données géographiques consultées ou téléchargées.

Mode de calcul :

Cet indicateur est annuel et se base sur la mesure des données de consultation du Géoportail.

Il est mesuré en téraoctets (To) et concerne plusieurs éléments additionnés sur les données géographiques mises à disposition par l'IGN via l'environnement Géoportail. Cette fréquentation additionne :

- le volume de données diffusées via la consultation directe du site internet www.geoportail.gouv.fr ;
- la consultation indirecte via des sites tiers utilisant les flux du Géoportail, directement ou via l'API (Application Programming Interface) ;
- le volume de jeux de données téléchargées (pré-paquets) via le site internet IGN espace professionnel renommé Géoservices.

Cet indicateur peut prendre en compte, au fur et à mesure de l'ouverture (déploiement), de nouveaux vecteurs de diffusion ou de consultation utilisant l'infrastructure du Géoportail.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur reflète l'efficacité de l'IGN dans la diffusion d'information géographique en mesurant par le volume d'activité de l'environnement Géoportail la consultation effective de ces données par l'ensemble des utilisateurs.

L'optimisation de cet indicateur est liée à la mise en place des actions suivantes :

- * une politique de communication ciblée ;
- * une politique de développement de l'usage des flux ;
- * une politique de diversification des données diffusées en partenariat ;
- * une politique de diffusion progressive en open data ;
- * le développement de l'écosystème Géoportail par de nouveaux services adaptés à certains métiers (urbanisme, imagerie satellitaire...) ;
- * la transformation du Géoportail en Géoplateforme.

Avec le remplacement progressif de l'infrastructure du Géoportail par celle de la Géoplateforme, programmée sur la période s'étendant sur 2021 – 2023, de nouveaux axes d'usages apparaîtront notamment grâce à :

- * la possibilité de rationaliser les infrastructures de données géographiques et l'ouverture de l'entrepôt au chargement de données par des partenaires qui faciliteront les croisements avec les données de l'IGN ;
- * l'entretien collaboratif de données partagées en ligne ;
- * la possibilité offerte de développer et d'héberger des services applicatifs ;
- * la mise en place de communautés d'usages.

La prévision d'augmentation du volume de données (consultées et téléchargées) pour l'année 2021 est reconsidérée en augmentation de 100 To par rapport à ce qui a été mesuré pour l'année 2020.

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La fin de la migration de l'infrastructure du Géoportail a permis une reprise plus significative de la tendance haussière constatée ces dernières années, malgré quelques instabilités en cours de traitement et la finalisation de la mise à niveau de l'écosystème. La crise sanitaire a toutefois limité la croissance des usages en 2020 tout en apportant des usages imprévus fortement consommateurs de données tels que la consultation des périmètres de déplacements autorisés.

En 2021, la valeur de l'indicateur devrait être à la hausse notamment grâce au passage anticipé en open data des données produites par l'IGN (1^{er} janvier 2021 au lieu du 1^{er} janvier 2022 à l'exception des licences d'utilisation ou d'exploitation comportant des droits de tiers), et malgré les restrictions liées à la Covid-19 qui entraînent un glissement du calendrier de mise à jour des données et de production de nouvelles couches d'information.

En 2022 et au-delà, la diffusion de nouvelles données détaillées (Plan de corps de rue simplifié, Lidar...) et la disponibilité des premières briques de la nouvelle infrastructure constituant la Géoplateforme devraient à nouveau entraîner une croissance conséquente des usages.

OBJECTIF

4 – Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

INDICATEUR

4.1 – Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pourcentage d'évènements détectés avec une anticipation supérieure à 3 heures	%	90	95	>86	>86	85	>86
Fiabilité de la prévision numérique du modèle à maille fine AROME (modifié)	%	79,3	80,9	>79	>79,5	78,6	>79

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 4.1.1 : Les résultats ont été validés par le comité interministériel de suivi de la vigilance (réunion du 19 janvier 2021).

Sous-indicateur 4.1.2 : Résultat basé sur une combinaison d'indicateurs calculés selon une procédure définie et publiée au niveau international.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 4.1.1 :

La pertinence d'une mise en vigilance est appréciée à partir de plusieurs critères : l'occurrence effective de l'événement météorologique, l'estimation correcte de son intensité, sa bonne anticipation sur les zones concernées, ainsi que la précision de sa localisation géographique et temporelle.

Ces éléments sont analysés conjointement par Météo-France et par ses partenaires de la procédure de vigilance météorologique : la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, le centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (MTES/SG/CMVOA) et les services en charge des transports, de l'environnement, de la santé et de l'hydro-océanographie. L'indicateur est calculé ici en tenant compte des événements détectés avec une anticipation supérieure à trois heures. Ce délai est celui que la sécurité civile considère comme minimum pour pouvoir mobiliser ses moyens de façon efficace.

L'indicateur porte sur les phénomènes météorologiques suivants de la procédure de vigilance : « orages », « pluie-inondation », « vent violent », « neige-verglas » et, à partir de 2016, « vagues-submersion ». Les épisodes de canicule, grand froid avalanches et vagues submersion sont évalués de façon distincte dans le cadre du comité interministériel de suivi de la vigilance météorologique.

Sous-indicateur 4.1.2 :

Cet indicateur exprimé en pourcentage mesure la concordance entre les mesures réalisées par des stations automatiques au sol et la prévision numérique à échelle fine Arome de courte échéance (forcée par Arpège) à proximité de ces stations. Il tient compte de l'occurrence de quatre types de

conditions météorologiques (rafales d'au moins 40 km/h, cumul de pluie sur 6h d'au moins 0,5mm, 2mm, et 5mm) et sur quatre échéances de prévision (6h, 12h, 18h, 24h). Il combine les événements de l'ensemble de l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 4.1.1

Au cours de l'année 2020, on dénombre 66 épisodes de vigilance orange ou rouge à l'échelle nationale avec un nombre moyen de départements concernés par épisode en retrait par rapport aux années précédentes (5, contre 7 en 2019 et 10 en 2018). Ce meilleur ciblage géographique s'est traduit par une légère diminution du taux de fausses alarmes, mais s'est malheureusement accompagné d'une dégradation du délai de détection des phénomènes météorologiques (85% de vigilances signalées avec plus de 3h d'anticipation contre 95 % en 2019).

Une analyse a été menée pour définir précisément le besoin en termes d'anticipation et de localisation de l'évènement et ainsi mieux répondre aux attentes des usagers. Un déclenchement de la vigilance élargissant légèrement les zones à risques (quitte à accroître le taux de fausses alarmes) pour tenter d'augmenter le délai d'anticipation est actuellement en cours d'expérimentation.

Sous-indicateur 4.1.2

En 2020, le sous-indicateur 4.1.2 s'inscrit à la baisse par rapport à l'année précédente (-2 points). Deux facteurs peuvent expliquer cette baisse :

- la climatologie peu prévisible du second semestre 2020 : avec un été sec (les seules précipitations étant d'origine convective) et un automne en dent de scie (soit très calme, soit très agité), le modèle AROME a eu tendance à faire moins de détections et davantage de fausses alarmes d'évènements précipitants et venteux en 2020 comparé à 2019 ;
- la raréfaction des données avions due à la crise sanitaire : une étude de la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche a en effet mis en évidence que cette quasi-disparition des données avions sur l'Europe avait entraîné une baisse du sous-indicateur, estimée à -0,5 point en première approximation.

La même procédure de calcul du sous-indicateur 4.1.2, appliquée aux modèles globaux ARPEGE (modèle français) et IFS (modèle du Centre Européen), montre également une baisse de la fiabilité de ces modèles. Cela tend à prouver que la dégradation du sous-indicateur 4.1.2 est liée au contexte (climatologie, données absentes...) plutôt qu'à une baisse de qualité du modèle AROME en lui-même. Si la climatologie et le contexte sanitaire se normalisent, le sous-indicateur reviendra probablement au niveau de début 2020.

Enfin, le sous-indicateur 4.1.2 AROME (79%) est nettement meilleur que celui des modèles globaux ARPEGE et IFS (71%) ; cela confirme cette année encore l'apport très significatif du modèle régional AROME par rapport aux modèles globaux, notamment pour les phénomènes pris en compte dans le cadre de la procédure de vigilance.

OBJECTIF

5 – Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique vers un développement durable

INDICATEUR

5.1 – Nombre d'emplois dans les éco-activités

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre d'emplois dans les éco-activités	ETP	563 000	2 085 916	511 200	2 900 000	Non déterminé	511 200

Commentaires techniquesMode de calcul :

Est comptabilisé ici le nombre total d'emplois en « équivalent temps plein » dans les filières des éco-activités (cumulé).

En 2020, le périmètre des éco-activités a été affiné afin de se conformer aux règles de classement en vigueur au niveau européen. Les activités portant sur la rénovation du bâti ont été intégrées dans le périmètre des éco-activités. À l'inverse, d'autres activités (production de sacs plastiques, de tuyaux...) ont été retirées en raison du manque de précision des sources de données utilisées. Cette révision conduit à réévaluer à la hausse le nombre d'emplois au sein des éco-activités (+ 54 000 ETP en 2016, soit + 15 %). L'ensemble des séries ont été réropolées afin d'avoir des évolutions sur le même périmètre

Source des données :

Les données sont principalement issues d'enquêtes de l'INSEE (EAP, ESA) et du MTE (CGDD/SDES/EnR), des données administratives provenant de la DGFIP (comptes publics), et d'autres données issues de rapports d'étude de l'ADEME et des syndicats professionnels.

Les chiffres pour l'année N ne sont disponibles qu'en avril-mai de l'année N+2.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les éco-activités regroupent les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion durable des ressources. Ces activités sont exercées par des entreprises marchandes ou des administrations.

L'évolution du nombre d'emplois dans les éco-activités est le reflet concret de l'action du CGDD vis-à-vis des politiques publiques concernant le développement des activités de production de biens et services, qui contribuent à la préservation de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement.

En 2018, les éco-activités mobilisent 563 000 ETP, soit 2,1 % de l'emploi total.

- 291 000 ETP sont dans des activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement (dont 100 000 ETP dans l'agriculture biologique, 84 000 ETP dans la gestion des déchets et 60 000 ETP dans la gestion des eaux usées).
- 190 000 ETP sont dans la gestion durable des ressources (dont 91 000 dans la maîtrise de l'énergie et 68 000 dans la production d'énergies renouvelables).
- 82 000 ETP relèvent d'activités transversales (administration, recherche-développement, ingénierie).

L'emploi dans les éco-activités ne cesse de croître : +3,2 % par an en moyenne entre 2004 et 2018 ; +4,4 % entre 2017 et 2018. La progression la plus forte s'observe dans l'agriculture biologique (+ 13 % en 2018, + 14 % en 2017 et + 12 % en 2016) et, dans une moindre mesure, dans la production d'énergies renouvelables (+5,2 % en 2018).

L'emploi devrait continuer de croître dans les éco-activités en 2019, compte-tenu notamment du dynamisme de l'agriculture biologique (entre 2018 et 2019, selon l'Agence Bio, plus de 47 000 exploitations agricoles sont engagées dans le bio, en conversion ou certifiées, soit 13 % de plus qu'en 2018).

Remarque : Du fait du délai nécessaire à la conclusion des enquêtes statistiques, les données 2019 ne seront disponibles qu'en mai 2021.

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	9 015 405 8 123 405	94 476	4 861 464 4 883 576	13 876 869 13 101 457	13 936 869
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	195 632 326 212 110 523			195 632 326 212 110 523	195 632 326
12 – Information géographique et cartographique	88 053 836 86 752 648		47 000 142 000	88 100 836 86 894 648	88 100 836
13 – Météorologie	189 754 162 188 580 585			189 754 162 188 580 585	189 754 162
14 – Economie sociale et solidaire	300 000 621 818		18 852 180 16 111 986	19 152 180 16 733 803	19 152 180
Total des AE prévues en LFI	482 755 729	0	23 760 644	506 516 373	506 576 373
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+194 448 (hors titre 2)		+194 448	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+11 948 114 (hors titre 2)		+11 948 114	
Total des AE ouvertes		518 658 935 (hors titre 2)		518 658 935	
Total des AE consommées	496 188 979	94 476	21 137 562	517 421 017	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	9 015 405 8 777 604	123 618	4 861 464 4 729 922	13 876 869 13 631 143	13 936 869
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	195 632 326 212 110 523			195 632 326 212 110 523	195 632 326
12 – Information géographique et cartographique	88 032 836 86 721 223		68 000 77 000	88 100 836 86 798 223	88 100 836
13 – Météorologie	189 754 162 188 580 585			189 754 162 188 580 585	189 754 162
14 – Economie sociale et solidaire	300 000 635 369		18 852 180 17 732 164	19 152 180 18 367 532	19 152 180
Total des CP prévus en LFI	482 734 729	0	23 781 644	506 516 373	506 576 373
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+194 448 (hors titre 2)		+194 448	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+12 843 861 (hors titre 2)		+12 843 861	
Total des CP ouverts		519 554 682 (hors titre 2)		519 554 682	
Total des CP consommés	496 825 304	123 618	22 539 086	519 488 007	

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS
2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	9 483 860 9 423 578	90 000 145 574	4 673 000 4 308 834		14 246 860	14 396 860 13 877 986
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	201 281 114 199 516 482				201 281 114	201 281 114 199 516 482
12 – Information géographique et cartographique	90 245 261 89 278 349		63 000 15 000		90 308 261	90 308 261 89 293 349
13 – Météorologie	183 771 452 184 614 849		2 500 000	2 500 000 2 425 000	188 771 452	188 771 452 187 039 849
14 – Economie sociale et solidaire	300 000 639 279		18 094 587 16 974 367		18 394 587	18 394 587 17 613 647
Total des AE prévues en LFI	485 081 687	90 000	25 330 587	2 500 000	513 002 274	513 152 274
Total des AE consommées	483 472 537	145 574	21 298 202	2 425 000		507 341 313

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	9 483 860 9 916 883	90 000 219 975	4 673 000 4 507 162		14 246 860	14 396 860 14 644 020
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	201 281 114 199 516 482				201 281 114	201 281 114 199 516 482
12 – Information géographique et cartographique	90 245 261 89 258 378		63 000 23 000		90 308 261	90 308 261 89 281 378
13 – Météorologie	183 771 452 184 614 849		2 500 000	2 500 000 2 425 000	188 771 452	188 771 452 187 039 849
14 – Economie sociale et solidaire	300 000 611 587		18 094 587 16 848 474		18 394 587	18 394 587 17 460 061
Total des CP prévus en LFI	485 081 687	90 000	25 330 587	2 500 000	513 002 274	513 152 274
Total des CP consommés	483 918 178	219 975	21 378 636	2 425 000		507 941 789

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	483 472 537	482 755 729	496 188 979	483 918 178	482 734 729	496 825 304

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 073 077	9 511 356	8 829 302	10 571 358	9 490 356	9 421 426
Subventions pour charges de service public	473 399 460	473 244 373	487 359 677	473 346 821	473 244 373	487 403 878
Titre 5 – Dépenses d'investissement	145 574	0	94 476	219 975	0	123 618
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	0	94 476	0	0	94 476
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	145 574	0	0	219 975	0	29 142
Titre 6 – Dépenses d'intervention	21 298 202	23 760 644	21 137 562	21 378 636	23 781 644	22 539 086
Transferts aux ménages	140 000	0	0	105 000	0	35 000
Transferts aux entreprises	967 386	0	455 030	1 150 046	0	953 573
Transferts aux collectivités territoriales	43 474	0	68 649	132 923	0	68 419
Transferts aux autres collectivités	20 147 342	23 760 644	20 613 883	19 990 667	23 781 644	21 482 094
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 425 000	0	0	2 425 000	0	0
Dotations en fonds propres	2 425 000	0	0	2 425 000	0	0
Total hors FdC et AdP		506 516 373			506 516 373	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+12 142 562			+13 038 309	
Total*	507 341 313	518 658 935	517 421 017	507 941 789	519 554 682	519 488 007

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	172 956	60 000	194 448	172 956	60 000	194 448
Total	172 956	60 000	194 448	172 956	60 000	194 448

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		1 152		1 152				
03/2020		711		711				

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2020		253		253				
07/2020		290		290				
09/2020		1 564		1 564				
11/2020		236		236				
12/2020		4 208		4 208				
Total		8 414		8 414				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2020		56 035		56 035				
11/2020		50 000		50 000				
12/2020		80 000		80 000				
Total		186 035		186 035				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2020		153		234 881				
Total		153		234 881				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		1 777		45 653				
Total		1 777		45 653				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						150 000		150 000
24/11/2020		495 813		1 112 956				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		495 813		1 112 956		150 000		150 000

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020		11 600 371		11 600 371				
Total		11 600 371		11 600 371				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		12 292 562		13 188 309		150 000		150 000

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		13 876 869 13 101 457	13 936 869 13 101 457		13 876 869 13 631 143	13 936 869 13 631 143
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		195 632 326 212 110 523	195 632 326 212 110 523		195 632 326 212 110 523	195 632 326 212 110 523
12 – Information géographique et cartographique		88 100 836 86 894 648	88 100 836 86 894 648		88 100 836 86 798 223	88 100 836 86 798 223
13 – Météorologie		189 754 162 188 580 585	189 754 162 188 580 585		189 754 162 188 580 585	189 754 162 188 580 585
14 – Economie sociale et solidaire		19 152 180 16 733 803	19 152 180 16 733 803		19 152 180 18 367 532	19 152 180 18 367 532
Total des crédits prévus en LFI *	0	506 516 373	506 516 373	0	506 516 373	506 516 373
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+12 142 562	+12 142 562		+13 038 309	+13 038 309
Total des crédits ouverts	0	518 658 935	518 658 935	0	519 554 682	519 554 682
Total des crédits consommés	0	517 421 017	517 421 017	0	519 488 007	519 488 007
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 237 919	+1 237 919		+66 675	+66 675

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le montant exécuté du tableau pour l'action 10 n'est pas retraité des REJB ni des erreurs d'imputation. Le montant retraité en AE est de **13 275 085 €** et de **13 626 941 €** en CP.

Le montant exécuté du tableau pour l'action 14 n'est pas retraité des REJB ni des erreurs d'imputation. Le montant retraité en AE est de **16 858 776 €** et de **18 371 734 €** en CP.

Les-restes-à payer sur le programme 159 reposent essentiellement sur les actions 10 et 14. En effet, les actions 11 et 13, qui ne portent que des dépenses pour charges de service public ou des subventions annuelles, ne peuvent engendrer de restes-à-payer.

Concernant l'action 10, les paiements sur des engagements des années antérieures sont évalués à partir d'une clef de répartition qui reste stable d'année en année.

Concernant l'action 14, au 31/12/2020, le HCESSIS présente des restes à payer de l'ordre de 7,13 M€. Le HCESSIS étant passé sous l'autorité du ministère de l'économie, des finances et de la relance à compter du 15 juillet 2020, ces restes à payer ont donc été transférés au MEFR.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	509 764 713	509 764 713	0	509 764 713	509 764 713
Amendements	0	-3 248 340	-3 248 340	0	-3 248 340	-3 248 340
LFI	0	506 516 373	506 516 373	0	506 516 373	506 516 373

Les crédits inscrits en PLF 2020 ont fait l'objet d'une minoration de 3 248 340 € en AE et CP par amendement gouvernemental n°II-26 du 15 novembre 2019 gouvernemental afin de majorer les crédits des missions « Travail et emploi » et « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

Cet amendement inclut une augmentation de 1 660 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour le programme 159 afin de tenir compte du coût de la revalorisation du barème de remboursement des frais de repas pour les agents publics en formation ou en mission conformément à l'annonce faite lors du rendez-vous salarial 2019

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La loi de finances rectificatives n°2020-1473 du 30 novembre 2020 a permis de doter le Cérema de 11 600 371 € en AE et CP. Ces sommes ont été dédiées au remboursement d'une partie de la dette fiscale du Cérema datant des exercices 1993 à 2006, antérieurement à la création de l'établissement.

Par ailleurs, la réserve du programme 159 a été intégralement levée soit 6 631 995 € avec 4 634 375 € en AE et CP pour compléter le remboursement de la dette fiscale et 1 997 620 € en AE et CP destinés à soutenir l'établissement qui prévoyait une baisse conséquente de ses ressources propres en raison de la crise sanitaire.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours reçus en 2020 sont quasiment tous des remboursements de prestations faites par le CGDD hormis les 56 034,80 € provenant de l'Ademe, coordinateur du projet européen "Life" sur les finances vertes et dont le service de l'économie verte et solidaire (SEVS) est partenaire.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	6 631 995	6 631 995	0	6 631 995	6 631 995
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	6 631 995	6 631 995	0	6 631 995	6 631 995

La réserve de précaution du programme 159 (6 631 995 € en AE/CP) a été intégralement levée par la loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

GÉOPORTAIL

Le Géoportail est un outil-clé qui permet aux citoyens, développeurs et décideurs d'avoir accès à des informations géographiques fiables pour comprendre les territoires, mettre en oeuvre les politiques publiques, accompagner la dématérialisation de l'administration et l'économie numérique et informer les citoyens.

Le Géoportail est accessible via le site de consultation <https://www.geoportail.gouv.fr> et présente une offre de service à destination des services publics ainsi que des interfaces de programmation (API) pour les développeurs. Il contribue à la mise en œuvre de la loi sur le service public de la donnée et à la directive européenne visant à construire une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement (directive INSPIRE).

Le pilotage du projet est assuré par l'IGN, Institut national de l'information géographique et forestière.

Année de lancement du projet	2015
Financement	IGN et PIA
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,60	0,60	0,80	0,80	0,90	0,90	1,10	1,10	1,10	1,10	2,20	2,20	1,10	1,10	6,70	6,70
Titre 2	3,00	3,00	1,00	1,00	0,70	0,70	0,30	0,30	0,30	0,30	1,60	1,60	1,30	1,30	7,90	7,90
Total	3,60	3,60	1,80	1,80	1,60	1,60	1,40	1,40	1,40	1,40	3,80	3,80	2,40	2,40	14,60	14,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,13	14,60	+3,36 %
Durée totale en mois	41	67	+63,41 %

L'année 2020 a été principalement marquée par la fin de l'audit de sécurisation du Géoportail porté par la DINUM et la réception de la migration du Géoportail. La phase de sécurisation lancée à l'issue de l'audit de sécurisation a bien avancé sur l'ensemble des axes (maîtrise fonctionnelle, pratiques d'exploitation, disponibilité des services, etc.) sans pour autant garantir un niveau de service maîtrisé. Le niveau de disponibilité et de performance de certains géoservices sur l'année 2020 reste en dessous des objectifs attendus par l'IGN.

Conformément à ce qui avait été annoncé, dans le RAP 2019, l'IGN a lancé la procédure de clôture du projet et a soumis le bilan du projet Géoportail sur le site « démarches-simplifiées » en décembre 2020 selon la procédure en vigueur. La soutenance s'est tenue le 22 janvier 2021 en présence de la DINUM et du MTE. Elle a permis de valider la sortie du Géoportail du Panorama des grands projets SI de l'État.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	1,70	1,48	-12,94 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,09	
Gain annuel moyen en ETPT	0	1	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	8,80	5,20	-40,89 %
Délai de retour en années	7	0	

L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives, à savoir la moyenne des coûts sur les années 2022 et 2023, à la fois sur les gains SI (écart entre les coûts de fonctionnement cibles et existants) et les gains métiers (augmentation de recettes).

Le délai de retour en années n'apparaît pas comme un indicateur pertinent. En effet, sur le seul périmètre de l'IGN, le coût excède le gain total. Il s'agit de développer un service au bénéfice des citoyens, développeurs et décideurs.

L'objectif est d'offrir un accès à des informations géographiques fiables pour comprendre les territoires, définir les politiques publiques, développer la dématérialisation de l'administration, l'information des citoyens et l'économie numérique.

Migration du Géoportail

Les principales vérifications d'aptitude (VA) et vérifications de services réguliers (VSR) de la migration du Géoportail ont été prononcées. Les réceptions complémentaires sont attendues avant la fin d'année 2020 (VA) et au début de l'année 2021 (VSR).

Pour faire suite à l'audit de sécurisation du Géoportail, un plan d'action de sécurisation a été mis en œuvre avec la société Thales Services. Ce plan vise, d'une part, à réduire les incidents au niveau applicatif et, d'autre part, à améliorer les processus d'exploitation en cas de survenance d'un incident. Concernant OSHIMAE, la feuille de route a été présentée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lors du comité de pilotage de juillet. Elle intègre plusieurs actions issues de l'audit.

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPEP)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	5 383 000	637 413	637 413	472 516	410 296	3 572 516	3 410 296
Total	5 383 000	637 413	637 413	472 516	410 296	3 572 516	3 410 296

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	204 200	23 000	23 000	23 000	23 000	47 841	47 841
La Réunion	204 200	23 000	23 000	23 000	23 000	47 841	47 841
Total	204 200	23 000	23 000	23 000	23 000	47 841	47 841

Dans le cadre du CCT 2019-2022 de la Réunion, le MTE a contribué en 2020 à deux projets :

- **Une subvention de 11 500 € en AE et CP versée à l'Association MANGUE SOLIDAIRE** pour la création d'une boutique coopérative à Saint-Denis, dans les quartiers dits propriétaires, à l'attention des habitants et de tous les publics intéressés dans la démarche citoyenne et éco responsable. L'association a pour objectif de proposer aux habitants des quartiers dits « prioritaires » de la ville de Saint-Denis, une boutique solidaire, où le client adhérent est co-propriétaire. Cette nouvelle formule de co-gestion volontaire est basée sur le respect de l'environnement à travers une charte de qualité des produits à l'attention de tous les fournisseurs de la boutique. La boutique vise à favoriser les produits des agriculteurs locaux et de qualités. L'association Mangue solidaire souhaite par le biais de son action favoriser le lien social entre les générations et les populations ;

- **Une subvention de 11 500 € en AE et CP versée à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION**, pour la création de l'outil pédagogique « Be cycle » à l'attention des jeunes et enfants des écoles et collèges du territoire, autour des thématiques tels : l'eau, les déchets, l'air, l'énergie, l'économie circulaire, le climat, en lien avec les ODD (Objectifs du Développement Durable), qui comportent 17 axes. L'association a pour objectif la création de 3 parcours éducation PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle), en partenariat avec le Rectorat, le CFAA de Saint-Paul, en développant des nouveaux outils de médiation sur l'alimentation et l'agriculture à destination des écoles et collèges, sur les thématiques de jardin bio, l'alimentation saine et durable, les métiers d'agriculteurs visant le cursus de la nouvelle licence en agriculture biologique. Le Projet éducatif Be cycle, est doté de 6 séances pédagogiques sur 6 thématiques amenant à la réflexion et à la compréhension des enjeux de la transition écologique, à travers 4 axes forts : l'engagement : pour amener à l'esprit critique ; la solidarité : pour faciliter le partage ; le développement durable : pour mieux faire comprendre pour mieux agir ; les sciences : pour apprendre, dialoguer et faire ses choix.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 518 658 935	CP ouverts en 2020 * (P1) 519 554 682
AE engagées en 2020 (E2) 517 421 017	CP consommés en 2020 (P2) 519 488 007
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 3 612 717
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 237 919	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 515 875 290

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 12 824 654					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 16 905					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 12 841 559	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 3 612 717	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 9 228 842	
AE engagées en 2020 (E2) 517 421 017	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 515 875 290	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 1 545 727	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 10 774 569	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 2 038 054
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 8 736 515

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant total des restes à payer fin 2020 de 10 774 569 € se déclinent ainsi :

- 5 162 227 € pour le CGDD ;
- 5 612 342 € pour le HCESSIS.

Etant donné que le HCESSIS a été définitivement transféré au P305 au 1er janvier 2021, le montant des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 ne mentionne que la prévision du CGDD.

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ainsi, l'estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020, en ne considérant que les restes à payer du CGDD, est de 3 124 173 €.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		13 936 869 13 101 457	13 936 869 13 101 457		13 936 869 13 631 143	13 936 869 13 631 143

Les montants indiqués en prévision LFI 2020 tiennent compte des prévisions de fonds de concours de 60 000 euros en AE et CP et du montant de la dotation du CGDD de 13 876 869 € en AE et CP.

L'analyse de l'exécution des crédits de l'action 10 doit être faite sur les montants retraités des retraits d'engagements budgétaires sur années antérieures (REJB) pour un montant de 142 430 € en AE, et sur les erreurs d'imputation manifestes pour 31 198 € en AE et - 4 202 € en CP, soit un total exécuté corrigé de 13 275 085 € en AE et 13 626 942 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 075 405	8 123 405	9 075 405	8 777 604
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 075 405	8 096 021	9 075 405	8 706 019
Subventions pour charges de service public		27 384		71 585
Titre 5 : Dépenses d'investissement		94 476		123 618
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		94 476		94 476
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				29 142
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 861 464	4 883 576	4 861 464	4 729 922
Transferts aux entreprises		398 162		303 922
Transferts aux collectivités territoriales		68 649		68 419
Transferts aux autres collectivités	4 861 464	4 416 765	4 861 464	4 357 581
Total	13 936 869	13 101 457	13 936 869	13 631 143

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du CGDD (après retraitements) ont été de **8 245 831 € en AE** et de **8 773 402 € en CP**, se répartissent comme suit :

1. Etudes en matière d'évaluation et d'intégration du développement durable dans les politiques publiques : 1 213 953 € en AE et 1 427 460 € en CP

Les crédits ont financé des travaux et études économiques et méthodologiques sur les thématiques suivantes:

- le développement d'instruments, de données et d'analyses sur la fiscalité écologique, les comportements des agents économiques, l'économie des ressources naturelles et des risques, la modélisation d'un développement soutenable, permettant d'éclairer et d'étayer les orientations des politiques publiques relevant des MTE et MCTRCT ;
- l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques publiques aux échelles européenne et nationale (transports, agriculture, énergie, industrie, etc.) et internationale (commerce) ;
- la réforme de l'autorité environnementale, la promotion de la participation du public pour les projets ayant un impact environnemental, l'évaluation environnementale, le développement d'éléments méthodologiques pour permettre la prise en compte du changement climatique mais également améliorer la mise en œuvre de la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC) notamment dans le cadre des actions portées par le plan biodiversité (géolocalisation des mesures compensatoires, cadre harmonisé pour le dimensionnement de la compensation, etc.) ;
- le soutien à la mise en œuvre de démarches éco-responsables chez les acteurs publics et privés, conduisant à mettre en place diverses actions en faveur de l'adoption de modes de consommation et de production durables, notamment l'achat public durable.

En outre, ces crédits ont financé la gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs (décret n° 2002-1341 du 5 novembre 2002) assurée par la Caisse des dépôts et consignations.

Une partie des crédits a été déléguée aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour leur donner les moyens d'assurer pleinement leur fonction d'autorité environnementale et de prendre en compte des principes du développement durable dans les divers secteurs clés (agriculture, énergie, littoral, montagne, etc.) pour réduire ainsi au maximum les risques de contentieux européens.

2. Etudes en matière de prospective et de stratégie du développement durable : 643 355 € en AE et 738 066 € en CP

Ces crédits ont été consacrés au financement d'études et d'actions destinées à l'accompagnement des acteurs privés et publics dans leurs démarches de développement durable, ainsi qu'à la mise en œuvre de cadres stratégiques pour la transition écologique et solidaire, avec en particulier la définition et la mise en œuvre de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable par la France.

Une partie de ces crédits est mobilisée par les DREAL :

- pour la promotion du développement durable au niveau local (études et manifestations dans le cadre de la territorialisation des enjeux et des objectifs du développement durable) ;
- pour le soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable en appui aux opérations menées par la communauté éducative : aide aux projets éducatifs en faveur du développement durable, formations de formateurs à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

3. Pilotage du réseau scientifique et technique : 929 802 € en AE et 1 035 870 € en CP

Ces crédits permettent d'assurer le financement du service de la recherche et de l'innovation qui contribue, en liaison avec les ministères chargés de la recherche et des entreprises, à la définition des orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation en matière d'environnement, d'aménagement, de transports et d'énergie. Il anime le réseau scientifique et technique du ministère et exerce la tutelle de quatre établissements majeurs : Météo-France, l'IGN, l'université Gustave Eiffel et le Cérema.

Dans le cadre de la supervision générale des données, le service de la recherche et de l'innovation est en outre chargé, en lien avec le secrétariat général, d'élaborer et d'animer la stratégie du ministère en matière de donnée. Sous le pilotage du CGDD (SRI), l'initiative Ecolab (ex-GreenTech verte) a poursuivi son développement sur les différentes thématiques du ministère. Le CGDD assure l'accompagnement des start-up, ainsi que l'organisation d'événements visant à la promotion des innovations et de l'usage du numérique au service des politiques ministérielles.

4. Etudes et enquêtes en matière d'observation et de statistiques : 3 923 371 € en AE et 4 038 341 € en CP

La dotation permet le financement des études et enquêtes réalisées par le service des données et études statistiques du CGDD ou déléguées par celui-ci aux DREAL.

Dans le domaine de l'énergie, les crédits sont destinés à financer des enquêtes et études sur la production d'énergie (notamment les énergies renouvelables) et la consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

Dans le domaine du logement et de la construction, les crédits sont destinés à financer des opérations régulières telles que les enquêtes sur le prix des terrains à bâtir, les prix de la construction neuve et de l'entretien-amélioration des logements, la commercialisation des logements neufs, la collecte et le traitement des statistiques mensuelles de la construction (Sitadel), le répertoire du parc locatif social (RPLS). En 2020, les crédits permettent aussi d'effectuer une partie de l'enquête logement 2021 auprès de 35 000 ménages de France métropolitaine : la collecte de cette opération d'ampleur devrait s'étaler jusqu'au troisième trimestre 2021.

Dans le domaine des transports, les principales opérations sont les enquêtes sur la connaissance des immatriculations, du parc, de la circulation et de la consommation des véhicules routiers et de la mobilité des personnes ; l'enquête sur le transport routier de marchandises ; le système d'information sur le transport ferroviaire ; le système d'information multimodal sur le fret : transports et entrepôts ; la durée du travail des conducteurs routiers ; l'enquête sur la mobilité des personnes. La plupart de ces enquêtes répond à des obligations européennes.

Dans le domaine de l'environnement, les crédits sont destinés à financer des opérations de collecte, de traitement et de valorisations de données et de rapportage internationaux (Eurostat, OCDE, agence européenne pour l'environnement) sur les thématiques suivantes : la qualité des sols, la biodiversité, la pollution de l'eau et de l'air (concentrations et rejets de polluants), le climat, la forêt, les pratiques environnementales des Français et des prestations d'études sur l'environnement, les éco-activités, les métiers de la croissance verte et les dépenses de protection de l'environnement.

Enfin, en matière de développement durable, les crédits financent le suivi des indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) ; la maintenance et l'enrichissement de bases de données telles que Geokit, Corine land cover, la cartographie dynamique ; la maintenance et l'amélioration des applications informatiques ; les sous-traitances statistiques et cartographiques ; la parution des publications ; la maintenance et l'évolution du site Web de diffusion des données et publications portant sur l'environnement, l'énergie, le logement-construction, les transports et le développement durable.

5. Activités transversales du CGDD : 515 249 € en AE et 659 891 € en CP

Pour le fonctionnement des services centraux du CGDD, y compris son service délocalisé à Orléans, la dotation est destinée au financement des frais de déplacement, de dépenses de formation, du remboursement de mises à disposition d'agents, des prestations de services diverses et des dépenses de documentation (achat d'ouvrages, abonnements, enregistrements des fonds documentaires). En 2020 suite à la crise sanitaire, les principaux postes de dépenses de fonctionnement concernent l'achat d'ordinateurs, de licences et l'achat de produits et de matériels pour faire face à la pandémie.

6. Affaires stratégiques : 1 020 101 € en AE et 873 774 € en CP

Ces montants concernent le fonctionnement courant du Cabinet du CGDD et ceux de la sous-direction de la stratégie éditoriale et de la diffusion (SDSED) qui a été créée en 2020. Les dépenses du SDSED sont destinées à assurer la mise en forme, la diffusion et la valorisation des études et publications produites par le CGDD. Cette diffusion implique le maintien et les évolutions des sites web gérés par le CGDD (site statistique <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, différents portails dédiés à l'information environnementale qui font l'objet d'une refonte, le site Agenda2030...). la sous-direction maintient donc en condition opérationnelle les systèmes d'information nécessaires à l'exécution des missions du CGDD. Enfin, la dotation du SDSED a servi à couvrir les dépenses de documentation (achat d'ouvrages, abonnements, enregistrements des fonds documentaires).

Il est à noter qu'à partir de 2021, les dépenses du SDSED seront imputées sur une activité dédiée et seront donc différenciées de celles du Cabinet.

DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention du CGDD (après retraitements) ont été de **4 934 778 € en AE et 4 729 922 € en CP** et se répartissent ainsi :

1. Intervention pour favoriser l'intégration du développement durable (CPER) : 407 474 € en AE et 361 765 € en CP

Ces crédits sont destinés au financement d'actions d'animation et d'études préalables à la mise en oeuvre d'actions de gouvernance dans les projets territoriaux de développement durable dans le cadre des CPER.

2. Interventions pour favoriser l'intégration du développement durable (HCPER) : 2 415 277 € en AE et 2 334 962 € en CP

Ces crédits ont financé les interventions en appui aux associations et groupements d'intérêt public pour la prise en compte du développement durable dans divers domaines (aménagement, agriculture, tourisme durable, etc.), la coopération avec divers organismes dans le cadre de l'OCDE pour la définition des instruments économiques environnementaux ou encore la participation au réseau francophone d'évaluation des impacts sur l'environnement. Les crédits d'intervention délégués aux DREAL ont permis entre autres de financer les cellules économiques régionales de la construction (CERC), qui mènent des actions partenariales avec les entreprises et les collectivités territoriales.

Pour la cinquième année consécutive, le CGDD a lancé un "appel à projets" à destination des DREAL basé sur deux thématiques :

- la data au service des politiques publiques,
- et la mobilisation des acteurs des territoires pour la mise en oeuvre de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, avec pour enjeux prioritaires : "production et consommation durables" dont "agriculture et alimentation saines et durables" et "éducation et formation tout au long de la vie en faveur du développement durable".

Il a été retenu 14 projets sur 54 présentés. Cependant en raison de la crise sanitaire, plusieurs projets n'ont pas pu se mettre en place et ont été reportés sur l'année 2021.

3. Interventions pour la promotion du développement durable : 1 171 527 € en AE et 1 166 528 € en CP

Les crédits d'intervention pour la promotion du développement durable ont financé :

- le soutien aux associations qui agissent pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans un cadre national ou international, dans l'éducation primaire, secondaire, dans l'enseignement supérieur, dans le cadre d'activités extrascolaires, et dans le cadre de la sensibilisation des publics adultes à ces questions ;
- l'action en matière de promotion du développement durable.

4. Interventions en matière d'observations et de statistiques : 554 000 € en AE et 559 000 € en CP

Cette enveloppe couvre le financement de la contribution du MTES au GIS Sol (groupement d'intérêt scientifique Sol), dans le cadre de la convention menée en partenariat avec le ministère chargé de l'agriculture, l'institut national de la recherche agronomique (INRA), l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut de Recherche et Développement (IRD) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Le GIS SOL est le programme d'acquisition de données sur la qualité et la nature de l'ensemble des sols français et de leur évolution.

5. Interventions en matière de pilotage du réseau scientifique et technique : 366 500 € en AE et 287 667 € en CP

Les interventions en matière de pilotage du réseau scientifique et technique (RST) traduisent les actions d'animation de la communauté scientifique nationale, au même titre que les dépenses de fonctionnement sur cette ligne. A ce titre, on peut relever le soutien aux activités françaises de normalisation ou au centre d'études et d'expertise en biomimétisme.

6. Interventions transversales et stratégiques : 20 000 € en AE et 20 000 € en CP

Ces dépenses concernent des dépenses d'interventions qui intéressent l'action du CGDD sans nécessairement correspondre à l'une des entrées présentées ci-dessus. En 2020, le Cabinet a soutenu la "Fondation pour la Nature et l'Homme" pour une mission d'analyse des modèles économiques des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) et une évaluation de l'impact de la crise du Covid 19.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du CGDD (après retraitements) ont été de **94 476 € en AE** et **123 618 € en CP** et concernent le développement de la plateforme informatique du service du numérique.

ACTION

11 – Etudes et expertise en matière de développement durable

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		195 632 326	195 632 326		195 632 326	195 632 326
		212 110 523	212 110 523		212 110 523	212 110 523

L'action 11 du programme 159 « Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie » est intégralement constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema).

Le Cérema est un établissement public à caractère administratif créé le 1er janvier 2014 par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013. Ce centre de ressources et d'expertise scientifique et technique interdisciplinaire apporte son concours à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques publiques du MTE et du MCT dans ses différents domaines de compétence, offrant une vision transversale au service du développement durable.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	195 632 326	212 110 523	195 632 326	212 110 523
Subventions pour charges de service public	195 632 326	212 110 523	195 632 326	212 110 523
Total	195 632 326	212 110 523	195 632 326	212 110 523

ACTION

12 – Information géographique et cartographique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Information géographique et cartographique		88 100 836	88 100 836		88 100 836	88 100 836
		86 894 648	86 894 648		86 798 223	86 798 223

L'action 12 comprend la SCSP de l'IGN et celle de l'Ecolab (ex Mission d'Information Géographique). Les montants du tableau ne tiennent pas compte des REJB et des erreurs d'imputation de la ligne Ecolab. **Les montants réalisés corrigés 2020 de l'action 12 sont de 86 859 248 € en AE et 86 798 223 € en CP.**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	88 053 836	86 752 648	88 032 836	86 721 223
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	195 951	111 463	174 951	80 038
Subventions pour charges de service public	87 857 885	86 641 185	87 857 885	86 641 185
Titre 6 : Dépenses d'intervention	47 000	142 000	68 000	77 000
Transferts aux autres collectivités	47 000	142 000	68 000	77 000
Total	88 100 836	86 894 648	88 100 836	86 798 223

La montant LFI indiqué dans le tableau comprend :

- la SCSP de l'IGN de 87 621 885 € en AE et CP,
- et la participation de l'Ecolab (ex MIG) à la SCSP du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) pour 236 000 € en AE et CP qui fournit le catalogage des informations géographiques grâce à des métadonnées introduit dans un moteur de recherche : le Géocatalogue.

Ainsi, la réalisation 2020 comprend :

- la SCSP de l'IGN réduite du montant de réserve soit 86 405 185 € en AE et CP,
- et la participation de l'Ecolab au BRGM de 236 000 € en AE et CP.

IGN

Les crédits de la SCSP de l'IGN (86,405 M€) sont répartis à 85 % dans la sous-action 12.1 « Production de l'information géographique » (73,44 M€) et à 15 % dans la sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » (12,96 M€).

12.1 - Production de l'information géographique (75,5273,44 M€ en AE et en CP)

En 2020, l'IGN a consacré 73,44 M€ au titre de la sous-action 1, pour ses missions de production d'information géographique et cartographique.

Dans la continuité de la nouvelle organisation mise en place en 2019, le plan d'activités 2020 de l'IGN est marqué par une prise en compte plus large des besoins particuliers des politiques publiques, par un souci accru d'accompagner les communautés d'usage ainsi que par la mise en place ou la consolidation de programmes de transformation des méthodes ou des capacités mises en jeu par l'IGN pour répondre aux besoins.

Au cœur des activités de l'IGN, sa mission de producteur de données en appui aux politiques publiques regroupe un ensemble de productions qui font de l'IGN un acteur important de la modernisation numérique de l'État.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a impacté une partie des productions de l'institut, notamment les acquisitions aériennes, les travaux de collecte sur le terrain, la rédaction cartographique. Néanmoins, les engagements majeurs de l'IGN ont été respectés.

Les principales réalisations 2020 sont les suivantes :

- La réalisation de prestations, d'expertises et de conseils au bénéfice de l'infrastructure de données géographiques du ministère chargé des armées notamment avec la production d'ortho-images satellites et de modèles numériques de terrain (MNT) ;
- La mise à jour des données de surfaces non agricoles et de zones de densité homogène sur plus d'un tiers du territoire national dans le cadre de l'entretien du registre parcellaire graphique (RPG), permettant le calcul et l'attribution des aides de la politique agricole commune (PAC) ;
- Le renouvellement de la composante ortho-image du RGE® par la couverture en images aériennes des 32 départements programmés - ces données sont notamment utilisées pour mettre à jour le RPG ;
- Les campagnes annuelles d'inventaire des ressources forestières ;
- Le démarrage du programme de couverture par des données altimétriques précises des départements de l'arc méditerranéen, en collaboration avec la direction générale de la prévention des risques (DGPR) ;
- L'étude pour la création d'un processus automatisé de production et de mise à jour des données de description de l'artificialisation des sols en partenariat avec le Cérema, qui s'appuie sur les progrès en matière de télédétection et d'intelligence artificielle, avec la production d'un prototype de ce projet sur le bassin d'Arcachon ;
- En interaction avec le dispositif de suivi de l'artificialisation ci-dessus, l'initialisation du programme de production d'une cartographie des habitats naturels (CarHab) avec la production de données sur un premier département ;
- La production de cartographies haute définition pour les véhicules autonomes sur une série de tronçons routiers en Ile de France.

Au travers de ces réalisations, l'IGN participe activement à la mutualisation des moyens et des actions avec les acteurs publics ainsi qu'à la simplification administrative au profit des citoyens et des acteurs économiques. En tant qu'opérateur de l'État en information géographique, l'IGN facilite l'accompagnement des parties prenantes afin de garantir la stabilité et la qualité des données.

En 2020, l'IGN a également poursuivi sa mission d'acquisition de vues aériennes lors des inondations, en particulier lors de la tempête Alex du mois d'octobre, avec la mise à disposition très rapide d'images à haute résolution auprès des acteurs locaux et nationaux.

Dans le cadre d'un appel à projets issu du Fonds pour la transformation de l'action publique, l'IGN a proposé un projet consistant en la mise en place d'un grand équipement numérique de données Lidar à haute densité visant à moderniser l'appréhension du territoire au service de nombreuses politiques publiques : agriculture, prévention des risques naturels, gestion de la ressource forestière, aménagement du territoire, transition énergétique, archéologie... Désormais lauréat de cet appel à projets, l'IGN a initié la mise en œuvre de ce projet structurant pour l'établissement. Enfin, fin 2020 et au titre de sa contribution au plan de relance de l'Etat, l'IGN a annoncé la mise à disposition sous licence gratuite et libre de ses données publiques à partir du 1er janvier 2021 (au lieu du 1er janvier 2022 prévu initialement), dans le but de développer de nouveaux usages autour des données géographiques et forestières.

12.2 - Recherche dans le domaine de l'information géographique (12,96 M€) en AE et en CP)

L'IGN réalise des recherches finalisées et en assure la montée en maturité, s'approprie les technologies existantes et accompagne leur déploiement dans l'écosystème, et, notamment, la mise à profit des technologies d'apprentissage profond pour les besoins d'automatisation des productions IGN.

L'IGN entretient et assure la pérennité d'une recherche d'excellence en information géographique et forestière en s'appuyant sur l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques (ENSG-Géomatique) qui est la direction enseignement supérieur et recherche de l'IGN. En matière d'enseignement supérieur, l'année 2020 a été marquée par une continuité des activités pédagogiques en contexte de crise sanitaire en s'appuyant sur les compétences, l'expérience et l'infrastructure numérique de l'ENSG-Géomatique en formation à distance. L'ENSG-Géomatique a accueilli pour la rentrée scolaire 2020-2021 environ 420 élèves (dont les doctorants) dans douze cycles de formations dont près de 180 inscrits dans le cycle d'ingénieur.

L'ENSG est devenue la toute première école d'ingénieur à obtenir pour 5 ans le label d'établissement 4DIGITAL décerné par la Conférence des Grandes Ecoles certifiant ainsi son processus de formation à distance. L'école a obtenu

en 2020 le renouvellement de son accréditation pour la durée maximale de cinq ans et son processus formation a également intégré le périmètre de certification ISO9001 de l'IGN.

La Fondation ENSG-Géomatique, créée en novembre 2019, a permis d'aider dans le courant de l'année 2020 de nombreux étudiants en difficulté en raison de la crise sanitaire.

Enfin, l'année 2020 a vu, au 1er janvier, la création de l'Université Gustave Eiffel (UGE) dont l'ENSG-Géomatique est devenu une école membre tout en demeurant le pôle d'Enseignement Supérieur et de Recherche de l'IGN. Une convention IGN-UGE en application des statuts de l'Université Gustave Eiffel a été signée le 30 juin 2020 par le Directeur Général de l'IGN et la Présidente par intérim de l'Université Gustave Eiffel en présence du Directeur de l'ENSG.

Ecolab (ex MIG)

12.3 – Pilotage de la politique d'information géographique (454 063 € en AE et 393 038 € en CP)

L'exécution a été de 454 063 € en AE, et de de 393 038 € en CP, soit des montants correspondant aux crédits disponibles notamment en raison d'un accord-cadre, permettant la mutualisation et la coordination du développement des logiciels Prodiges et Carmen, qui servent respectivement à la mise en œuvre des plateformes territoriales et à la plateforme de diffusion des données environnementales, qui a permis d'optimiser l'usage des crédits en 2020.

La quasi-totalité des actions financées correspond à la mise en œuvre des exigences de la directive européenne Inspire, pour laquelle la France est en pré-contentieux européen. Il s'agit en particulier de financer :

- Le fonctionnement du catalogue central Inspire pour la France (Géocatalogue), destiné à fournir les services de recherche exigés par la directive Inspire (articles L. 127-2, L. 127-4 et L. 127-7 du code de l'environnement). Le Géocatalogue est mis en œuvre par le BRGM dans le cadre d'une convention annuelle.
- La mise en œuvre de plateformes régionales de mutualisation de l'information géographique (plates-formes Prodiges) conformes aux prescriptions de la directive Inspire et permettant aux services de l'État dans les régions de répondre aux exigences de la directive en matière de partage des données géographiques avec les collectivités territoriales (article L. 127-8 du code de l'environnement).
- Les activités d'animation exercées par l'AFIGÉO pour la communauté des acteurs du domaine de l'information géographique. Cette action a pour objectif d'accompagner le projet de transformation du modèle économique, présenté par l'association pour consolider sa mission de développement du secteur de l'information géographique et d'animation des acteurs du domaine, ce qui rejoint les objectifs de politique publique dans le secteur de l'information géographique en France.

ACTION

13 – Météorologie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Météorologie		189 754 162	189 754 162		189 754 162	189 754 162
		188 580 585	188 580 585		188 580 585	188 580 585

L'action 13 représente le financement des attributions de l'État en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France.

La mission principale de Météo-France concerne la prévision des phénomènes météorologiques dangereux (tempêtes, avalanches, précipitations diluviennes, chutes de neige, cyclones...) et sa contribution à la diffusion des alertes correspondantes. L'établissement intervient plus globalement en support des services en charge de la sécurité civile pour toutes les crises, même pour celles non directement liées à un phénomène météorologique mais pour lesquelles les conditions atmosphériques peuvent constituer un facteur aggravant.

La connaissance des climats passés et futurs constitue l'autre priorité de Météo-France. Il s'agit là d'un enjeu primordial dans une logique de développement durable et dans un souci d'adaptation au changement climatique.

L'action « Météorologie » est scindée en deux sous-actions :

1 - Observation et prévision météorologiques

Cette sous-action correspond à la mission principale de l'opérateur Météo-France et mobilise l'ensemble des infrastructures et des moyens techniques (systèmes d'observation, supercalculateur, systèmes de production et de diffusion, réseau territorial, etc...) ainsi que l'essentiel des compétences dont il dispose. L'activité de l'établissement repose essentiellement sur des réseaux et des infrastructures complexes, dédiés à l'observation, à la modélisation, au traitement et à la diffusion de l'information. Ces réseaux et infrastructures constituent un socle cohérent dont la globalité est indispensable au bon fonctionnement et à la réalisation de l'ensemble des missions de service public. Ainsi, l'observation est un pré-requis à la prévision météorologique et au suivi climatique. De même, avec le développement de la prévision numérique (qui est un élément fondamental pour l'élaboration des prévisions), l'exploitation des données et des modèles suppose des moyens de calcul de grande ampleur et un système d'information particulier.

Les différentes activités de cette sous-action concernent plus particulièrement l'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, la prévision de leur évolution ainsi que la conservation de la mémoire du climat et l'analyse des changements constatés. Elles impliquent en outre la diffusion des informations produites : mise à disposition des prévisions sur un système de communication diversifié (Internet et services web ou mobiles, transmissions spécialisées, etc.) et surtout avertissement des autorités en charge de la sécurité et du grand public sur les risques météorologiques.

2 - Recherche dans le domaine météorologique

En tant que service météo-climatique national, Météo-France est également chargé de contribuer à prévoir les impacts du changement climatique grâce à des modèles de climat parmi les plus performants au monde. L'établissement favorise ainsi plus largement les bénéfices socio-économiques de notre société en jouant un rôle déterminant d'aide à la décision dans un environnement de plus en plus météo-dépendant.

Pour répondre aux enjeux météo-climatiques et aux attentes sociétales, Météo-France déploie en outre une stratégie de recherche pleinement intégrée aux missions opérationnelles de l'établissement ; l'objectif étant d'améliorer les outils de production d'informations météo-climatiques globales et locales tout en progressant dans la compréhension des processus et leur formulation dans les modèles numériques.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	189 754 162	188 580 585	189 754 162	188 580 585

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public	189 754 162	188 580 585	189 754 162	188 580 585
Total	189 754 162	188 580 585	189 754 162	188 580 585

Dépenses de fonctionnement :

La subvention pour charges de service public versée au titre de l'action 13 du programme 159 a été consommée à hauteur de 160 M€ pour financer les opérations liées :

- aux missions régaliennes assurées par l'établissement en matière de sécurité civile, de défense nationale et de prévention des risques naturels ;
- aux infrastructures d'observation avec la modernisation du réseau de radars (dans le cadre du second volet du projet PUMA soutenu par la Direction Générale de la Prévention des Risques), la poursuite du déploiement des stations automatiques de nouvelle génération « Mercury », l'automatisation progressive du Réseau Climatologique d'État, l'installation du lidar doppler sur l'aéroport de Nice, l'hydrogénisation de systèmes de radiosondage, l'acquisition de systèmes de réception de satellites défilants... ;
- aux contributions de Météo-France à divers organismes internationaux (EUMETNET et organisation météorologique mondiale notamment) ;
- à l'acquisition d'équipement informatiques "nomades" et au renforcement des infrastructures réseaux rendus nécessaires par l'extension du télétravail ;
- aux actions menées en matière d'éco-responsabilité (rénovation énergétique des bâtiments, remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules électriques et hybrides, constructions d'abris à vélo, mise en place de modes de transport alternatifs...).

La subvention pour charges de service public a également été consacrée (à hauteur de 20 M€) au financement de l'activité de recherche propre à l'établissement. L'année 2020 correspond d'ailleurs à la première année de mise en œuvre de la stratégie scientifique de l'opérateur définie pour la période 2020-2030 et qui s'articule autour de 5 grands axes :

- 1) progresser dans la connaissance et l'anticipation des phénomènes extrêmes et de leurs impacts dans un contexte de changement climatique ;
- 2) poursuivre la transition vers des systèmes de modélisation environnementale intégrés et partagés entre la prévision et le climat ;
- 3) adapter les outils de modélisation aux exigences opérationnelles sur les architectures de calcul intensif à venir ;
- 4) valoriser les prévisions météorologiques et climatiques pour répondre aux besoins et attentes des usagers ;
- 5) renforcer la dynamique de coopérations nationales et internationales, en convergence avec le Centre européen de prévisions météorologiques à moyen-terme.

FAIRH

Le fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (0,87 M€ versés au titre de 2020) a permis de co-financer des indemnités de départ volontaire et des primes de restructuration de service (1,853 M€).

Supercalculateur

Une dotation spécifique de 7,7 M€ a en outre été accordée à l'opérateur en 2020 dans le cadre du financement pluri-annuel 2019/2022 des surcoûts liés au remplacement de son supercalculateur.

Les opérations menées dans ce cadre se sont poursuivies en 2020 pour :

- la mise à niveau des locaux devant héberger cet équipement (salle de calcul de la Météopole et Espace Clément Ader de l'Université de Toulouse) ;

- l'adaptation de l'ensemble des équipements réseaux et des équipements de pré et post-production nécessitée par une forte augmentation des flux de données ; un nouveau marché relatif au système de stockage de masse a ainsi été notifié en 2020 avec un engagement de 26 M€ sur la durée de validité de la tranche ferme du marché (5 ans).

Des problèmes techniques - aggravés par la crise sanitaire - ont retardé significativement l'installation et la mise en service du nouveau supercalculateur. Ce décalage de calendrier de 4 mois a nécessité de maintenir l'ancien HPC mais a induit *in fine* une baisse globale des dépenses d'environ 4 M€ par rapport à la dotation initialement prévue pour cette opération en 2020.

ACTION

14 – Economie sociale et solidaire

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
14 – Economie sociale et solidaire		19 152 180	19 152 180		19 152 180	19 152 180
		16 733 803	16 733 803		18 367 532	18 367 532

Le HCESSIS qui depuis le 1er janvier 2021 est rattaché directement au programme 305 "Stratégie économique et fiscale", n'a pas consommé la totalité de ses crédits 2020. Une demande de reports croisés entre le P159 et le P305 a été faite pour 892 267 € en AE et 40 328 € en CP. Ce report a été validé par arrêté du 23 février 2021 portant report de crédits.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	621 818	300 000	635 369
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	621 818	300 000	635 369
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 852 180	16 111 986	18 852 180	17 732 164
Transferts aux ménages				35 000
Transferts aux entreprises		56 868		649 651
Transferts aux autres collectivités	18 852 180	16 055 118	18 852 180	17 047 513
Total	19 152 180	16 733 803	19 152 180	18 367 532

Dépenses de fonctionnement

La LFI prévoyait 300 000 € en AE et CP de dépenses de fonctionnement, pour une exécution de de 621 818 € en AE et de 635 369 € en CP. Le réalisé corrigé des REJB et des erreurs d'imputation est de 641 033 € en AE et de 639 571 € en CP.

Ces dépenses ont financé diverses actions de promotion et de développement de l'économie sociale et solidaire portées par le Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale (HCESSIS), les frais de fonctionnement interne au HCESSIS et les frais du réseau des correspondants régionaux de l'ESS. La surconsommation des crédits s'explique par la mise en place du secrétariat permanent du Pact for Impact qui n'était

pas prévu dans la programmation d'origine. Ce secrétariat est en charge de l'organisation par le HCESSIS de sommets mondiaux de l'économie sociale et inclusive.

Dépenses d'intervention (16,11 M€ en AE et 17,73 M€ en CP)

1. Développement de l'économie sociale et solidaire (6,17 M€ en AE et 7,77 M€ en CP)

Cette sous-action a porté les actions prioritaires, définies par le HCESSIS, pour le développement de l'économie sociale et solidaire, s'inscrivant notamment dans les politiques de développement entrepreneurial, de soutien à l'innovation sociale, d'essaimage territorial et de croissance des emplois de l'ESS.

Voici les principales actions financées en 2020 :

En raison de la crise sanitaire, le HCESSIS a mis en place un dispositif d'urgence post-covid d'1,22 M€ en AE et CP, financé par redéploiement de crédits en interne. En effet, au sein de l'Economie Sociale et Solidaire, 75% des 200 000 entreprises comptent moins de 10 salariés et 50% moins de 3 salariés. La crise du Covid-19 a mis en péril certaines de ces petites entreprises, souvent associatives, qui ont besoin à la fois d'une aide directe immédiate qui leur permette d'avoir un répit et d'être accompagnées pour analyser leur situation, prendre les bonnes décisions et activer les leviers adéquats déployés par l'Etat et les collectivités. Ces acteurs sont les indispensables maillons de la cohésion sociale du pays, encore plus indispensables en temps de crise. C'est toute la raison d'être du Dispositif de secours ESS : proposer une aide d'urgence simple, rapide et souple pour coller au plus près des besoins et de la diversité des situations des entreprises, associations de moins de 3 salariés.

Le HCESSIS a participé en 2020 au financement des chambres régionales de l'ESS (CRESS) via des conventions pluriannuelles pour permettre l'exécution des missions qui leur ont été confiées par la loi du 31 juillet 2014 et a soutenu le réseau des correspondants ESS dans les services déconcentrés compétents (1,5 M€ en AE et CP).

Au coeur de la politique menée par le HCESSIS, le programme French Impact a pour ambition de fédérer l'écosystème de l'innovation sociale et environnementale, tant au niveau national que territorial. Les initiatives innovantes, à impact social et environnemental, sont identifiées dans le cadre d'appel à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt et sont valorisées par le HCESSIS en tant que solutions nationales en devenir. En 2020, une coalition d'entreprises s'est engagée à créer les conditions nécessaires pour passer le seuil des 10 % d'entreprises engagées. Dans le cadre du programme « 10% pour tout changer », le « Lab 10% » a été constitué pour identifier les actions et mesures structurantes permettant de renforcer les entreprises pionnières et de multiplier l'engagement de nouvelles entreprises (1,5 M€ en AE et 1,8 M€ en CP).

Le HCESSIS a favorisé également le développement de l'investissement à impact en soutenant la mise en oeuvre des contrats à impact social (CIS) déjà initiés dans le cadre de l'expérimentation lancée en 2015. Les CIS constituent un mécanisme de financement innovant de l'action publique où des investisseurs privés financent des structures portant des projets sociaux ou environnementaux, le remboursement de l'investissement intervenant que si les objectifs fixés en ante sont atteints. C'est alors un tiers payeur, en l'occurrence l'État qui assure le remboursement des investisseurs en fonction des résultats obtenus (1,4 M€ en AE et 532 k€ en CP).

2. Dispositif local d'accompagnement (9,94 M€ en AE et 9,96 M€ en CP)

Ce dispositif est destiné à accompagner la consolidation et le développement des entreprises de l'ESS. Cofinancé par l'État, la Caisse des dépôts, le Fonds social européen et les collectivités territoriales, le DLA accompagne à travers un réseau d'opérateurs régionaux et départementaux environ 6 000 entreprises de l'ESS chaque année. Cet accompagnement, à destination principalement des associations, se traduit par des missions d'ingénierie sur leurs projets stratégiques, leur organisation interne, leurs compétences internes, leur modèle économique, leurs projets de regroupements et de partenariats. Ces crédits sont délégués aux services déconcentrés du Ministère du Travail.

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)	120 000	120 000			100 000	100 000
Transferts	120 000	120 000			100 000	100 000
Météo-France (P159)	184 614 849	184 614 849	189 754 162	189 754 162	188 580 585	188 580 585
Subventions pour charges de service public	184 614 849	184 614 849	189 754 162	189 754 162	188 580 585	188 580 585
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	88 849 079	88 849 079	88 516 586	88 516 586	86 405 185	86 405 185
Subventions pour charges de service public	88 849 079	88 849 079	88 516 586	88 516 586	86 405 185	86 405 185
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)					65 500	
Transferts					65 500	
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	199 516 482	199 536 482	196 695 001	196 695 001	212 165 523	212 130 523
Subventions pour charges de service public	199 516 482	199 516 482	196 695 001	196 695 001	212 130 523	212 130 523
Transferts		20 000			35 000	
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)	6 000	4 800				1 200
Transferts	6 000	4 800				1 200
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)					6 000	6 000
Transferts					6 000	6 000
Universités et assimilés (P150)	-3 413				18 085	18 085
Subventions pour charges de service public					585	585
Transferts	-3 413				17 500	17 500
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	347 600	347 600	236 000	236 000	326 000	326 000
Subventions pour charges de service public	236 000	236 000	236 000	236 000	236 000	236 000
Transferts	111 600	111 600			90 000	90 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	10 000	13 000			75 000	37 500
Transferts	10 000	13 000			75 000	37 500
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	300 000	278 000			300 000	300 000
Transferts	300 000	278 000			300 000	300 000
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)					10 000	10 000
Transferts					10 000	10 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)		7 500				19 150
Transferts		7 500				19 150
Total	473 760 597	473 771 310	475 201 749	475 201 749	488 051 878	487 934 228
Total des subventions pour charges de service public	473 216 410	473 216 410	475 201 749	475 201 749	487 352 878	487 352 878
Total des transferts	544 187	554 900			699 000	581 350

La directive européenne 2007/2/CE (Inspire), entrée en vigueur le 15 mai 2007 et totalement transposée dans le droit français, impose à chaque Etat membre de mettre en ligne des services gratuits de catalogage et de recherche de données géographiques ainsi que des services gratuits de consultation cartographique et des services de téléchargement.

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a pour mission de mettre en oeuvre ses services sur le Géocatalogue, outil numérique qui effectue le catalogage des données et services géographiques des autorités publiques et qui dispose d'un moteur de recherche dédié permettant au citoyen d'identifier et de choisir, parmi l'ensemble de ces informations rendues disponibles, celles qui l'intéressent. Le BRGM puise dans le géocatalogue les indicateurs qui permettent au ministère de réaliser le rapport annuel à la Commission européenne sur la mise en oeuvre des dispositions de la directive Inspire. C'est pourquoi le MTE verse une subvention pour charges de service public au BRGM de 236 000 € en AE et CP.

Par ailleurs, le BRGM est également un établissement public de recherche qui est aussi chargé d'une mission d'appui aux politiques publiques de collecte, de capitalisation et de diffusion des connaissances, dans le domaine des Sciences de la Terre. Le CGDD a accordé une subvention au BRGM de 90 000 € en AE et CP dans le cadre de la réalisation de travaux relatifs à l'évaluation environnementale.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Météo-France		0	2 820	52	0	0	0
		0	2 736	75	0	15	0
		0	2 736	75	0	14	0
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière		0	1 461	29	16	0	0
		0	1 433	63	0	13	0
		0	1 439	30	18	0	0
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement		0	2 642	45	0	16	0
		0	2 594	50	0	13	0
		0	2 537	52	0	15	0
Total		0	6 923	126	16	16	0
		0	6 763	188	0	41	0
		0	6 712	157	18	29	0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

Sur-exécution autorisée du plafond d'emplois de l'IGN

Le plafond d'emplois a été fixé en LFI 2020 à 1 433 ETPT. La réalisation 2020 s'élève à 1 439 ETPT sous-plafond et 30 ETPT hors plafond. En ETP, au 31 décembre 2020, les emplois représentent 1 428 ETP sous-plafond et 29 ETP hors plafond. Le schéma d'emplois a ainsi été réalisé à hauteur de -29 ETP (variation entre les ETP présents au 31/12/2020 et ceux présents au 31/12/2020). L'écart entre réalisation et plafond est de -22 ETPT pour l'effectif sous-plafond.

Le dépassement du plafond d'emploi a été autorisé afin de répondre à la demande du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) sur le projet RPG, nécessitant le recrutement d'une quarantaine d'agents contractuels.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	6 763	6 712

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-235	-249

Le Cérema a surexécuté son schéma d'emplois de 15 ETP. La mise en œuvre de Cerem'Avenir s'est opérée plus tardivement que prévue, avec notamment des publications de postes sur la fin d'année, répondant aux objectifs stratégiques de l'établissement. Ce décalage en gestion a dès lors influé sur les effectifs au 31 décembre et par conséquent sur le schéma d'emplois de l'établissement.

OPÉRATEURS

MÉTÉO-FRANCE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Météo-France dispose d'un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) signé avec sa tutelle et couvrant la période 2017-2021. Il précise les attentes de l'Etat vis-à-vis de Météo-France. Ce contrat réaffirme le positionnement de Météo-France comme opérateur national de la météorologie et du climat, à la pointe de la recherche et des progrès techniques, fournissant des services adaptés aux besoins des pouvoirs publics, de l'aéronautique, des entreprises et du grand public.

Il se décline en 4 axes stratégiques :

- **Mettre la logique de service au coeur des priorités de Météo-France** : *Météo-France adapte en permanence ses services aux besoins des pouvoirs publics, de l'aéronautique, des entreprises et des citoyens. Leurs attentes sont placées au cœur des préoccupations de Météo-France.*
- **Faire progresser la connaissance, l'anticipation et la gestion des risques météorologiques et climatiques** : *L'anticipation des phénomènes météorologiques à forts enjeux, dans un contexte de changement climatique, est la priorité de Météo-France.*
- **Maintenir au meilleur niveau international la recherche et les infrastructures essentielles de Météo-France** : *Météo-France a vocation à rester une source d'informations de référence dans les domaines de la météorologie et du climat, faisant autorité en matière d'avertissements.*
- **Mobiliser les leviers d'efficience permis par les évolutions scientifiques et techniques** : *L'établissement doit se donner les moyens de satisfaire ses ambitions nouvelles au service de la société, tout en poursuivant une gestion rigoureuse des ressources. Dans ce contexte, l'enjeu du renouvellement des compétences lié aux départs en retraite, ainsi que, parallèlement, les possibilités offertes par les nouveaux outils, amènent Météo-France à faire évoluer son fonctionnement et son organisation.*

Les actions menées au sein de l'établissement depuis 2017 concourent à l'atteinte des 21 objectifs attachés à ces 4 axes. L'avancement global est conforme et l'établissement devrait être au rendez-vous fin 2021 et respecter les engagements pris dans le cadre de ce COP.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Une attention particulière a été apportée au dialogue social et à la santé des agents avec une généralisation des possibilités de télétravail. Ainsi, ce sont aujourd'hui près de 1 300 agents qui sont en situation de télétravail contre près de 350 avant la crise. L'ensemble des missions liées à la sécurité des personnes des biens a été assuré sans interruption, y compris pendant le confinement. Au plus fort de la crise, la production pour la sécurité aéronautique a été adaptée à la chute du trafic aérien en étroite coordination avec la DGAC ; en matière de production pour la défense, l'alimentation en données et le soutien en personnel de la section Operations du CISMF, vitale dans le soutien aux Opex, ont été correctement assurés ; la production commerciale a été aménagée et la satisfaction des clients de Météo-France a été préservée.

Les opérations de transformation de l'établissement inscrites dans le cadre du programme AP2022 ont été menées dans le respect des consignes gouvernementales de suspension des réorganisations pendant la crise sanitaire du printemps. Elles ont principalement consisté en la création de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le rattachement des pôles régionaux d'observation à la Direction des Systèmes d'Observation, le rattachement des Centres Régionaux Aéronautiques au Département AERO de la Direction des Systèmes d'Observation, la mise en place d'un CSP « Assistant de Prévention » et d'un CSP « Assistance Applicative ».

La crise sanitaire a cependant engendré des retards sur une des principales réformes à venir conduisant à une évolution profonde du métier de prévisionniste vers la « météorologie conseil » dont l'activité principale sera l'accompagnement des clients dans l'utilisation des productions de Météo-France. Les activités de saisie d'expertise,

rédaction de bulletins notamment, devront alors être largement automatisées et permettront ce recentrage des activités des prévisionnistes vers la « météorologie conseil ». Pour s'y préparer, plusieurs projets visant à automatiser une partie des prévisions et des productions de l'établissement sont en cours de développement et devaient être opérationnels en 2021. La réalisation de ces projets a été impactée par le confinement. En particulier, les tests des outils et les formations des agents qui devaient commencer en 2020 n'ont pas pu être lancés. Ces décalages de projets emportent des conséquences organisationnelles – et principalement sur la suppression associée des postes de Prévisionnistes Amont Régionaux, et la mise en place effective des postes de « Météorologistes Conseils ». L'estimation actuelle est de 35 ETP qui ne pourront pas être supprimés en 2022 comme cela était prévu initialement.

L'année 2020 a également été marquée par la validation par le MTE d'une nouvelle organisation territoriale de Météo-France dans les Alpes et les Pyrénées s'appuyant sur 6 sites de proximité regroupés en 3 centres « montagne » :

- un Centre Montagne des Alpes du Nord (CMAN) basé à Grenoble et s'appuyant sur deux autres sites localisés à Bourg-Saint-Maurice et Chamonix ;
- un Centre Montagne des Alpes du Sud (CMAS) basé à Briançon ;
- un Centre Montagne des Pyrénées (CMP) basé à Tarbes et s'appuyant sur un second site localisé à Perpignan ou Foix.

Le maintien de ces sites de proximité s'accompagne d'un renforcement des liens avec les observateurs de terrain qui fournissent à Météo-France des données essentielles à la qualité de ses prévisions et d'un regroupement sur ses sites des agents réalisant des productions liées à la montagne, hors prévisions d'avalanche (qui sont aujourd'hui répartis sur d'autres sites). Cette organisation vise à trouver un juste équilibre entre une nécessaire centralisation (de façon à faciliter les échanges entre les prévisionnistes de l'établissement, le transfert d'expertise, les renforts et secours réciproques entre les différents sites) et une nécessaire proximité du terrain. Un partenariat renforcé avec les collectivités est également prévu, notamment en matière de locaux. L'objectif est de mettre en oeuvre cette nouvelle organisation avant la saison hivernale 2021-2022.

Les moyens de calcul intensif de l'établissement ont été renouvelés en 2020 et deux nouveaux supercalculateurs ont été réceptionnés (début juillet pour le 1^{er}, mi-décembre pour le second), et la chaîne de production opérationnelle des modèles de prévision numérique du temps de Météo-France a été migrée sur ce nouvel environnement début février 2021. In fine, le facteur de gain effectivement mesuré (5,5) est conforme aux attentes de l'établissement et, comme prévu dans le COP, Météo-France dispose donc désormais d'un nouveau système de calcul intensif cinq fois plus puissant que le précédent. La solution retenue à l'issue d'un dialogue compétitif de 18 mois repose sur la plateforme Sequana XH2000, développée par Bull (filiale du groupe ATOS) et fabriquée à Angers.

Ces nouveaux moyens de calcul intensif devraient permettre de disposer de prévisions météorologiques plus précises géographiquement et dans le temps. Cette acquisition va notamment permettre progressivement d'améliorer la prévision des phénomènes dangereux avec un gain de 1 à 2 heures d'échéance sur les prévisions; d'améliorer la précision géographique et donc mieux déterminer les risques, en descendant à une échelle infra-départementale ; de prendre en compte plus d'observations et de nouveaux types d'observations tels que les objets connectés.

Cette nouvelle puissance de calcul permettra en outre à la France de renforcer sa capacité à contribuer aux simulations et à la prévision des conséquences du dérèglement climatique au niveau européen et mondial.

En matière de communication digitale, Météo-France a mené à terme en 2020 la refonte du site internet de la Vigilance. Lancé le 4 juin 2020, le site de la Vigilance a été, dans son ensemble, modernisé, rationalisé et enrichi avec pour objectif de fournir des informations plus claires et compréhensibles aux pouvoirs publics et aux citoyens. Parmi les nouveautés, les prévisions de phénomènes dangereux signalent désormais les événements météorologiques pouvant entraîner des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens à compter du surlendemain et jusqu'à 7 jours.

Météo-France a également achevé la refonte de son portail internet, avec pour objectif de rationaliser et simplifier le service rendu aux utilisateurs. Lancé le 3 août 2020, le site meteofrance.com regroupe désormais les prévisions météorologiques, les données météo-climatiques, les contenus éditoriaux de référence sur les sciences de l'atmosphère, ainsi que le journal d'actualités. Principale publication de l'établissement (438 millions de visiteurs, 1,07 milliard de pages vues), ce site contribue à diffuser largement les prévisions, l'information de vigilance, mais aussi à

travers ses contenus éditoriaux, à sensibiliser aux risques d'origine météorologique et aux enjeux climatiques et à répondre aux questions des citoyens sur les thèmes de la météorologie et du climat.

En matière d'appui aux politiques publiques, et dans le cadre d'une convention passée avec le Ministère de la Transition Ecologique en 2019, un dispositif de surveillance des algues sargasses a été mis en place sur le secteur des Antilles françaises et de la Guyane. Le dispositif s'est consolidé en 2020 et s'appuie sur une détection satellitaire des radeaux de sargasses et sur la prévision de la dérive de ces radeaux afin d'en tirer une anticipation du risque d'échouage sur les plages concernées.

Dans le domaine de la sécurité aérienne, et en sa qualité de prestataire de services météorologiques à la navigation aérienne dans l'espace aérien français, L'établissement a établi un plan d'actions (comportant notamment, la mise en œuvre des exigences relatives au personnel et la mise en conformité des télémètres) préparant la mise en conformité des services à la navigation aérienne dans le cadre du règlement d'exécution (UE) 2017/373 de la CE du 1^{er} mars 2017. Le plan établi en juin 2020, et accepté par la DGAC, a finalement reporté la mise en conformité des premiers télémètres à 2021. Seuls les travaux d'infrastructure ont débuté pour l'aérodrome de Rennes. Le calendrier global reste maîtrisé, en étroite collaboration avec la DSAC et la DTA, et l'avancement de cette mise en conformité a été partagé avec les administrateurs de l'établissement.

En matière d'innovation, et avec le soutien du FTAP, Météo-France a lancé en 2019 la création d'un « lab » autour de l'intelligence artificielle (Lab IA). Cette structure vise à mobiliser, en lien avec les experts de Météo-France, des compétences en data sciences pour explorer les potentialités de l'IA pour valoriser les données de l'établissement au travers de la création de nouveaux services. Le Lab IA est une structure qui a vu le jour en février 2019. La constitution de l'équipe s'est étalée jusqu'en mars 2020 avec le recrutement de sept experts au total. Des résultats prometteurs, notamment en matière de prévision immédiate de nébulosité à partir de l'imagerie satellitaire ont été obtenus en 2020. La solution à base de réseaux de neurones convolutionnels permet un gain à la fois en performance et en temps de calcul par rapport aux solutions utilisées en production actuellement. Un premier prototype de prévision en temps réel a été développé et son déploiement opérationnel est prévu pour le second trimestre 2021. L'extension de ces travaux à la prévision immédiate de précipitations à partir de l'imagerie radar est en cours.

Sur le plan scientifique, la stratégie scientifique 2020-2030 de l'établissement a été finalisée fin 2020 dans un contexte de fortes attentes des citoyens et de l'État concernant ses missions et dans lequel, pour parvenir à exploiter ses modèles numériques, Météo-France sera confronté à des évolutions technologiques majeures sur le calcul intensif. La décennie qui vient sera également marquée par la généralisation de la prévision d'ensemble permettant d'appréhender le degré d'incertitude de la situation météorologique et de sa prévision. L'observation traditionnelle (satellites, radars, stations sol) progressivement accompagnée par l'émergence de données « nouvelle génération », comme les données connectées issues de la mise-en-ligne automatique et massive d'une grande variété de capteurs. Les plus intéressantes pour la météorologie sont probablement les stations des particuliers, les véhicules connectés, les mesures effectuées par les smartphones, les observations participatives, les webcams. Cette diversification apportera des bénéfices en prévision numérique du temps et dans nos produits et services. Enfin la structuration européenne s'affirme, avec une science qui va jusqu'aux services dans un monde plus ouvert.

En réponse à ces évolutions, la stratégie scientifique 2020-2030 repose sur 5 axes :

- Mieux prévoir les phénomènes extrêmes en progressant dans la connaissance et l'anticipation des phénomènes extrêmes et de leurs impacts, dans un contexte de changement climatique.
- Mieux représenter notre environnement en allant vers des systèmes de modélisation intégrés et partagés entre la prévision et le climat, et en allant vers une prévision fine sur les sites à enjeux (aéroport, ville, montagne, ...).
- Anticiper les architectures de calcul de demain en adaptant les outils de modélisation aux exigences opérationnelles pour préparer les évolutions technologiques à venir en matière de calcul intensif.
- Mieux répondre aux besoins de nos usagers en contribuant à la valorisation des prévisions météorologiques et climatiques, en réponse aux attentes des bénéficiaires internes et externes.
- Renforcer la dynamique de coopérations nationales et internationales, dans une logique de complémentarité optimisée, en veillant à la convergence avec le Centre Européen de Prévision Météorologique à Moyen Terme (CEPMMT).

Enfin, en matière de ressources humaines, l'établissement a mené à bien, dans le respect du dialogue social, plusieurs chantiers d'envergure en 2020 :

- Conformément aux dispositions prévues par la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, Météo-France a édicté des lignes directrices de gestion (LDG) définissant les grandes orientations à suivre en matière de mobilité et de promotion. Elles concernent tous les personnels employés à Météo-France (y compris les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts), à l'exception des agent(e)s des corps communs DGAC.
- En matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, Météo France poursuit le déploiement de son plan d'action et de son réseau en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes conformément aux dispositions et objectifs portés dans le protocole d'accord 2018 applicable dans la fonction publique. Après la nomination en 2018 d'une référente nationale et la constitution d'un groupe de travail paritaire interne, un plan d'action pluriannuel 2021-2023 ambitieux a été élaboré et est en cours de validation. Il comprend 6 axes et 56 actions. Pour marquer cette ambition, la direction de l'établissement proposera également d'intégrer l'égalité professionnelle comme l'un des objectifs principaux dans le domaine des ressources humaines pour le prochain COP 2022/2026, à la fois autour de ce plan d'action sur l'égalité femmes/hommes mais également de celui en faveur des personnes handicapées ou de nouvelles actions dans le domaine de la diversité.
- Enfin, ce sont environ 450 managers (IPEF, IT, encadrement dit supérieur et intermédiaire), qui sont accompagnés dans le cadre d'un plan d'action en faveur de l'encadrement, élaboré en concertation avec les représentants des personnels, et présenté en CTEP en 2020.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	133	142			125	169
Transferts	133	142			125	169
P113 – Paysages, eau et biodiversité					198	99
Transferts					198	99
P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	187 040	187 040	189 754	189 754	188 581	188 581
Subventions pour charges de service public	184 615	184 615	189 754	189 754	188 581	188 581
Dotations en fonds propres	2 425	2 425				
Transferts						
P181 – Prévention des risques	4 621	3 767	3 850	3 850	-142	2 985
Subventions pour charges de service public	-204					
Transferts	4 825	3 767	3 850	3 850	-142	2 985
P123 – Conditions de vie outre-mer	-14					
Transferts	-14					
P193 – Recherche spatiale	75 705	75 705	46 062	46 062	44 220	44 220
Transferts	75 705	75 705	46 062	46 062	44 220	44 220
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	-25					
Transferts	-25					
P161 – Sécurité civile					40	40
Transferts					40	40
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					303	303
Transferts					303	303
P349 – Fonds pour la transformation de l'action	2 900	980				1 390

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
public						
Subventions pour charges de service public	2 900	980				1 390
Total	270 360	267 634	239 666	239 666	233 324	237 786

Programme 193 "Recherche spatiale" : La France contribue au fonctionnement de l'organisme européen en charge de la gestion des satellites météorologiques EUMETSAT. Météo-France dispose pour cela d'une subvention spécifique provenant du Ministère de la Recherche (et versée au titre du programme 193 "Recherche spatiale"), que l'établissement complète par une contribution sur ses fonds propres (fixée chaque année à 2,8 M€).

Programme 181 "Prévention des risques" : Météo-France a perçu différentes subventions de la Direction Générale de la Prévention des Risques (au titre du programme 181, "Prévention des risques") correspondant, pour partie, à la prise en charge des dépenses engagées par Météo-France dans le cadre de l'entretien du réseau hydrométéorologique au sol de la DGPR et, pour partie, à la participation de la DGPR au projet de modernisation du réseau de radars de Météo-France (contribution de la DGPR à hauteur de 50% des investissements réalisés).

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	244 745	242 327	Subventions de l'État	231 073	224 231
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	62 800	62 369	– subventions pour charges de service public	180 011	180 011
			– crédits d'intervention(transfert)	51 062	44 220
Fonctionnement autre que les charges de personnel	82 650	90 837	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	53 862	47 020	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	21 000	35 656	Revenus d'activité et autres produits	150 190	160 387
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	21 000	35 561	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	6 000	1 314
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		95	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		85
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		18 871
Total des charges	381 257	380 184	Total des produits	381 263	384 618
Résultat : bénéfice	6	4 434	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	381 263	384 618	Total : équilibre du CR	381 263	384 618

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	15 006	19 820
Investissements	20 373	54 003	Financement de l'actif par l'État	4 700	37 171
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	50	30
			Autres ressources	630	85
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	20 373	54 003	Total des ressources	20 386	57 106
Augmentation du fonds de roulement	13	3 103	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Pour 2020, les principaux indicateurs comptables sont positifs :

- résultat comptable excédentaire de + 4,43 M€ (avant impôt, +4,97 M€),
- capacité d'autofinancement s'élevant à 19,8 M€,
- apport au fonds de roulement de 3,1 M€ (fonds de roulement s'élevant à 36,3 M€ en fin d'exercice),
- solde de trésorerie s'établissant à 26,2 M€ (en baisse de 0,6 M€ par rapport au solde initial).

L'excédent constaté au compte de résultat est lié, pour partie, au transfert, intervenu lors du budget rectificatif, de 1,75 M€ de crédits du fonctionnement vers l'investissement. On note par ailleurs cette année que :

- environ 3 M€ de dépenses imputées sur les enveloppes de personnel et de fonctionnement ont été rattachées à des exercices antérieurs (régularisation de charges à payer) ou ultérieurs (charges constatées d'avance) et n'apparaissent donc pas en tant que charges dans le compte de résultat : ces dépenses correspondent notamment à la mise en œuvre du RIFSEEP pour les corps techniques de l'établissement (qui s'applique rétroactivement depuis mi-2017) ,
- différentes régularisations concernant d'anciennes subventions de la DGPR ont été effectuées cette année, surévaluant les reprises constatées au compte 78 d'environ 1,6 M€.

Il convient par ailleurs de noter, cette année, l'intégration dans les comptes de l'établissement des bâtiments occupés par Météo-France à Saint-Mandé (depuis 2011 pour l'un et 2014 pour l'autre). L'intégration de ces biens mis à disposition par l'Etat se traduit :

- par la prise en compte, dans le tableau de financement, d'une dépense d'investissement et d'une recette (financement de l'actif) complémentaires, toutes deux d'un montant de ~32,2 M€ (correspondant à la valorisation de l'acquisition de ces biens et à la valorisation de leur financement par l'Etat) ;
- par une augmentation forte des charges et recettes calculées prises en compte au niveau du compte de résultat. On comptabilise ainsi en 2020, en dépenses (compte 68112 – Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles), un montant complémentaire de ~12,2 M€ correspondant à l'amortissement de ces biens depuis leur date de mise en service. Le même montant est comptabilisé en recettes (compte 7813 – Reprise au résultat des financements de l'actif).

Ces écritures sont sans impact sur le résultat comptable et sur l'évolution du fonds de roulement, les montants pris en compte en dépenses et en recettes étant équivalents.

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	244 745	244 745	244 238	244 238
Fonctionnement	57 470	61 650	58 552	55 704
Intervention	53 862	53 862	47 020	47 020
Investissement	39 965	20 373	40 702	21 755
Total des dépenses AE (A) CP (B)	396 042	380 630	390 512	368 717
dont contributions employeur au CAS pensions	62 800	62 800	62 369	62 369

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	370 123	357 628
Subvention pour charges de service public	180 011	180 011
Autres financements de l'État	61 212	52 916
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	500	432
Recettes propres	128 400	124 269
Recettes fléchées	10 520	11 532
Financements de l'État fléchés	3 590	4 375
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	6 930	7 157
Total des recettes (C)	380 643	369 160
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	13	443
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Actions commerciales	18 667	7 925	6 410	0	0	160	220	26 752	25 297
	18 689	10 355	5 783	0	0	194	222	29 238	24 694
2. Aéronautique	25 314	1 570	1 590	0	0	1 810	2 200	28 694	29 104
	25 343	1 207	1 229	0	0	732	1 040	27 282	27 612
3. Contrats de recherche	4 050	3 420	3 320	0	0	1 200	1 240	8 670	8 610
	3 261	1 931	2 351	0	0	1 027	1 032	6 219	6 644
4. Fonctions support	54 181	16 760	16 660	0	0	3 325	2 816	74 266	73 657
	54 245	18 374	18 067	0	0	5 167	4 060	77 786	76 372
5. Formation	8 043	1 080	1 080	0	0	50	50	9 173	9 173
	8 052	852	830	0	0	39	39	8 943	8 921
6. Informatique et transmission	16 522	16 320	22 500	0	0	25 690	6 210	58 532	45 232
	16 541	14 738	17 558	0	0	26 248	7 869	57 527	41 968
7. Observations	28 887	5 655	5 380	53 862	53 862	6 940	6 882	95 344	95 011
	28 921	6 968	5 595	47 020	47 020	6 506	6 533	89 415	88 069
8. Production	68 020	990	960	0	0	380	345	69 390	69 325
	68 100	425	578	0	0	344	310	68 869	68 988
9. Recherche	21 061	3 750	3 750	0	0	410	410	25 221	25 221
	21 086	3 702	3 713	0	0	445	650	25 233	25 449

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Total	244 745	57 470	61 650	53 862	53 862	39 965	20 373	396 042	380 630	
	244 238	58 552	55 704	47 020	47 020	40 702	21 755	390 512	368 717	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	8 500	97
Autres décaissements non budgétaires	0	23 101
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	8 500	23 198
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	13	0
Abondement de la trésorerie fléchée	551	3 770
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	8 513	23 198

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 872	2 811	2 811
– sous plafond	2 820	2 736	2 736
– hors plafond	52	75	75
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		15	14
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

IGN - INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2020, la signature du contrat d'objectifs et de performance (COP) avec l'Etat a conforté l'IGN dans ses orientations stratégiques. Par ailleurs, l'expertise et les savoir-faire de l'institut ont été reconnus au travers de l'attribution de financements du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et du Plan de relance en vue de coordonner un programme national de couverture Lidar à haute densité. Ce programme d'envergure vise à établir une description très fine de la forme et de l'occupation du sol en 3 dimensions (forme des bâtiments, arbustes, relief fin...) sur tout le territoire. Il viendra en appui de nombreuses politiques publiques allant de la prévention des risques naturels, à la connaissance fine de la ressource forestière, en passant par le suivi des pratiques des exploitants dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC).

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19. Grâce au déploiement d'outils de télétravail et à la mise en place d'un plan de continuité des activités, l'institut a pu assurer la production de données socle pour les services en géodésie spatiale ou le renouvellement des vues aériennes départementales, l'entretien du registre parcellaire graphique (RPG) nécessaire pour le calcul des aides aux exploitants dans le cadre de la PAC, les productions de données prioritaires pour le ministère des armées, ou encore la constitution de la nouvelle base hydrographique en collaboration avec l'Office français de la biodiversité.

L'année 2020 a en outre permis de démontrer la capacité de mobilisation immédiate de l'IGN lors de la Tempête Alex qui a durement frappé le département des Alpes-Maritimes en octobre dernier. En un temps record, l'IGN est intervenu pour effectuer des prises de vue aériennes de très haute résolution qui ont été rapidement mises à disposition des acteurs locaux et nationaux pour leur permettre d'évaluer les dégâts et d'organiser les opérations de reconstruction.

Enfin, l'année 2020 a vu se consolider de nouveaux grands projets répondant aux nouvelles orientations du COP. La participation active de l'IGN, aux côtés du CEREMA et de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement – INRAE, à la création d'un processus automatisé de production et de mise à jour de données de description de l'occupation des sols, s'appuyant sur les progrès en matière de télédétection et d'intelligence artificielle, a abouti à un premier prototype très encourageant sur le bassin d'Arcachon. Ces résultats seront améliorés courant 2021 en vue de lancer un déploiement national l'année suivante, au profit de politiques publiques d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, en particulier pour le suivi de l'artificialisation des sols.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	11 450	3 539			7 171	11 569
Subventions pour charges de service public		163				18
Transferts	11 450	3 377			7 171	11 551
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation					69	69
Transferts					69	69
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense						18
Transferts						18
P203 – Infrastructures et services de transports						
Transferts						
P113 – Paysages, eau et biodiversité	607	651	600	600	1 016	784
Transferts	607	651	600	600	1 016	784
P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	88 849	88 849	88 517	88 517	86 405	86 405
Subventions pour charges de service public	88 849	88 849	88 517	88 517	86 405	86 405
P181 – Prévention des risques	4 055	1 324			138	1 310
Transferts	4 055	1 324			138	1 310
P174 – Énergie, climat et après-mines						7
Transferts						7
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	95	95			95	182
Subventions pour charges de service public	95	95			95	182
Transferts	0					
P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local		79				76
Transferts		79				76
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	104	104				
Subventions pour charges de service public	104	104				
P123 – Conditions de vie outre-mer						11
Transferts						11
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		50				458
Transferts		50				458
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	110	288				311
Transferts	110	288				311
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	0	322				
Transferts	0	322				
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	3 600	1 100				
Dotations en fonds propres	3 600	1 100				
Total	108 870	96 402	89 117	89 117	94 894	101 200

Le montant indiqué dans la colonne prévision LFI 2020 pour le P159 correspond au montant PLF 2020, il ne tient pas compte de l'amendement rabet n°II-26 du 15 novembre 2019 réduisant la dotation de l'IGN de 894 701 € en AE et CP. Le montant LFI 2020 est de 87 621 885 € en AE et CP.

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | OPÉRATEURS

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le programme 159 pour 2020 sur le budget de l'IGN s'élève à 86,41 M€. Ce montant se répartit à 85% dans la sous-action 12.1 « Production de l'information géographique » (73,45M€) et à 15% dans la sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » (12,96 M€).

L'IGN perçoit des contributions du programme 149, au titre de son intervention pour le compte de l'Etat dans le cadre de plusieurs projets, notamment LIDAR, des relevés altimétriques, le Géoportail de l'urbanisme ou encore la mise à jour du registre parcellaire graphique pour le compte du ministère de l'agriculture.

Par ailleurs, l'IGN est financé par le Fond de Transformation pour l'Action Publique dans le cadre du déploiement de la Géoplateforme pour le déploiement d'une infrastructure ouverte, collaborative et mutualisée autour des données et services géolocalisés à destination des acteurs publics et des citoyens. Le financement par le FTAP est assuré par le programme 349 placé sous la responsabilité de la direction du budget.

COMPTE FINANCIER 2020
Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	111 600	109 609	Subventions de l'État	91 511	88 823
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>18 319</i>	<i>18 147</i>	– subventions pour charges de service public	87 211	86 405
			– crédits d'intervention(transfert)	4 300	2 418
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 534	51 821	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	4 000	2 116
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	8 800	10 592	Revenus d'activité et autres produits	64 809	71 382
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>8 800</i>	<i>10 589</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>500</i>	<i>206</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>3</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>54</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>1 100</i>	<i>2 280</i>
Total des charges	161 134	161 430	Total des produits	160 320	162 321
Résultat : bénéfice		891	Résultat : perte	814	
Total : équilibre du CR	161 134	162 321	Total : équilibre du CR	161 134	162 321

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	6 386	8 943
Investissements	12 000	71 019	Financement de l'actif par l'État	908	58 332
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		1 290
			Autres ressources		61
Remboursement des dettes financières		10	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	12 000	71 029	Total des ressources	7 294	68 626
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 706	2 403

* Voté

Dans le compte financier, les crédits d'intervention sont ventilés entre la ligne "crédits d'intervention (transfert)" et les "autres produits" car il s'agit pour l'essentiel, pour l'opérateur, de chiffre d'affaire.

Le montant des investissements en emplois figurant sur la situation patrimoniale est constitué pour la première année de la valorisation des bâtiments A et B du site de Saint-Mandé. Ainsi, ils sont désormais inscrits au bilan de l'établissement après mise à disposition par les services de l'Etat pour une valeur d'acquisition fixée avec les services de l'Etat à 57,57 M€. Cette opérations augmente les actifs immobilisés et les fonds propres pour un montant équivalent. Il s'agit donc d'une inscription au bilan qui est neutralisée par une écriture du même montant en ressource. Cette inscription permet d'améliorer la visibilité de valeur patrimoniale de l'établissement.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	111 600	111 600	109 947	109 947
Fonctionnement	39 800	42 500	39 173	41 484
Intervention	0	0	0	0
Investissement	13 000	8 000	6 884	6 999
Total des dépenses AE (A) CP (B)	164 400	162 100	156 004	158 430
dont contributions employeur au CAS pensions	18 319	18 319	18 147	18 147

* Voté

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	159 894	157 843
Subvention pour charges de service public	87 211	86 405
Autres financements de l'État	5 400	3 200
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 600	1 793
Recettes propres	65 683	66 445
Recettes fléchées	800	568
Financements de l'État fléchés	800	568
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	160 694	158 411
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 406	19

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
1. Créer et valoriser des compétences, des connaissances et de l'innovation	16 149 15 112	1 245 1 118	1 298 959	0 0	0 0	150 41	400 46	17 544 16 271	17 847 16 117	
2. Elaborer une description du territoire	45 465 44 257	4 399 6 239	4 581 4 025	0 0	0 0	3 200 2 991	1 980 2 637	53 064 53 487	52 026 50 919	
3. Organiser la diffusion et le partage de données	16 796 16 192	3 172 4 162	3 305 3 886	0 0	0 0	2 600 911	2 775 987	22 568 21 265	22 876 21 065	
4. Fournir des services pour accroître l'usage de données	8 526 8 636	1 769 2 000	1 844 1 923	0 0	0 0	200 204	100 75	10 495 10 840	10 470 10 634	
5. Apporter un soutien au ministère de la défense	6 205 6 477	16 700 16 468	18 429 20 081	0 0	0 0	0 3	0 3	22 905 22 948	24 634 26 561	
6. Pilotage et administration générale	18 459 19 273	12 515 9 186	13 043 10 610	0 0	0 0	6 850 2 734	2 745 3 251	37 824 31 193	34 247 33 134	
Total	111 600 109 947	39 800 39 173	42 500 41 484	0 0	0 0	13 000 6 884	8 000 6 999	164 400 156 004	162 100 158 430	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 406	19
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	11 678
Autres décaissements non budgétaires	0	1 129
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 406	12 826

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	504
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	504
Total des besoins	1 406	13 330

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	12 558
Autres encaissements non budgétaires	0	772
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	13 330
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 406	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 406	0
Total des financements	1 406	13 330

* Voté

Les dépenses pour compte de tiers correspondent aux opérations liées à la TVA déductible, collectée et reversée.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 490	1 496	1 469
– sous plafond	1 461	1 433	1 439
– hors plafond	29	63	30
<i>dont contrats aidés</i>	16		18
<i>dont apprentis</i>		13	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Les effectifs sous-plafond représentent en fin d'année 1 428 ETP et 1 439 ETPT, soit une sur exécution de 6 ETPT par rapport au plafond d'emploi. Cette exécution s'explique par l'engagement de l'IGN sur le projet RPG, à la demande du MAA, et pour lequel il a été nécessaire de recruter une quarantaine de contractuels en renfort de septembre à décembre. Courant septembre 2020 des arbitrages rendus après concertation des tutelles ont permis à l'IGN de dépasser son plafond d'emploi de +10 ETPT. L'IGN a pu tenir cet engagement en ralentissant son plan de recrutement en fin d'année ce qui lui a permis d'absorber la moitié des presque 12 ETPT qu'ont représenté ces CDD de renfort pour le RPG. Dans le même temps, l'établissement respecte le plafond d'ETP fixé par le contrôleur budgétaire (cf. note n°2020-016) du 20 mars 2020.

CEREMA - CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Cerema, établissement public sous la tutelle du Ministère de la transition écologique, est l'établissement public de référence pour développer et enrichir l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Formé en 2014 de la fusion de 11 services de l'État (et le centre national des ponts de secours depuis le 1er janvier 2021) il est porteur de plus de 50 ans d'histoire de l'aménagement et de l'ingénierie des infrastructures de transport. Aux côtés de l'Etat et de ses services déconcentrés, des collectivités territoriales et des entreprises, le Cerema s'est fixé comme objectif d'appuyer l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires par la mobilisation de ses six domaines d'activité : expertise et ingénierie territoriale, bâtiments, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral. Sa stratégie opérationnelle s'articule parfaitement avec les choix du gouvernement lors de la mise en place du Plan de Relance.

Le Cerema dispose d'un maillage territorial d'une trentaine d'implantations (100 % de nos collaborateurs hors de Paris) et capitalise ainsi les expériences des territoires pour proposer des solutions innovantes et concrètes. Le Cerema est un partenaire de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) et un acteur clé de la mise en œuvre des politiques publiques portées par l'Etat ou les collectivités territoriales et leurs groupements. Il est aussi un outil de valorisation des connaissances sur les sujets qui sont les siens et à ce titre, publie près de 2000 références par an.

Labellisé Institut Carnot depuis 2020, l'établissement dispose d'une dizaine d'équipes de recherche qui opèrent dans le champ de l'adaptation au changement climatique au profit des territoires. L'établissement dispose d'un centre de ressource et d'une plateforme ouverte qui vise à diffuser les connaissances.

L'impact de la crise sanitaire de 2020 sur le Cérema s'est traduite par un ralentissement de l'activité, de sorte que fin juin, le retard en termes de facturation était conséquent. Le dernier quadrimestre, d'importants efforts ont été déployés pour en compenser les effets et pour rattraper, en termes de recettes propres, les périodes d'inactivité : ils ont permis de terminer la gestion 2020 avec un niveau de facturation proche des objectifs initiaux. Concernant les dépenses, l'impact de la crise sanitaire a été plus important que prévu, notamment en matière de déplacement ou de sous-réalisations en termes d'investissement du fait du décalage de certains projets. Le conventionnement avec les directions des administrations centrales s'est poursuivie et le financement par le fonds pour la transformation de l'action publique a abondé les comptes du Cérema à hauteur de 7 M€ en 2020. L'établissement clôture l'année 2020 avec un solde budgétaire et un résultat comptable positif lui permettant d'abonder son fonds de roulement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture						23
Transferts						23
P175 – Patrimoines	15	15			15	15
Transferts	15	15			15	15
P203 – Infrastructures et services de transports	737	709			661	577

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public						
Transferts	737	709			661	577
P205 – Affaires maritimes					733	463
Transferts					733	463
P113 – Paysages, eau et biodiversité	26	26			525	412
Transferts	26	26			525	412
P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	199 516	199 536	196 695	196 695	212 166	212 131
Subventions pour charges de service public	199 516	199 516	196 695	196 695	212 131	212 131
Transferts		20			35	
P181 – Prévention des risques	1 566	1 581	400	400	1 673	1 361
Dotations en fonds propres	830	830				
Transferts	736	751	400	400	1 673	1 361
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables					60	60
Transferts					60	60
P123 – Conditions de vie outre-mer	144	144			50	10
Transferts	144	144			50	10
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		77				
Transferts		77				
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	20	1				
Transferts	20	1				
P207 – Sécurité et éducation routières	400	385			888	881
Subventions pour charges de service public		65			35	23
Transferts	400	320			853	859
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	139	152			373	350
Transferts	139	152			373	350
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	375	175			151	72
Transferts	375	175			151	72
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	1 443	1 047			320	340
Transferts	1 443	1 047			320	340
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					55	55
Transferts					55	55
P764 – Soutien à la transition énergétique					270	
Transferts					270	
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	12 332	1 355				7 043
Dotations en fonds propres	5 707	430				4 078
Transferts	6 625	925				2 965
Total	216 713	205 204	197 095	197 095	217 939	223 793

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2020
Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	196 800 50 000	194 599 49 729	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	195 087 194 687 400	211 867 211 867
Fonctionnement autre que les charges de personnel	45 704	56 258	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	15 678	14 289
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	9 823 9 823	10 794 10 791 3	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	36 474 3 990	33 744 116 118 4 052
Total des charges	242 504	250 857	Total des produits	247 239	259 901
Résultat : bénéfice	4 735	9 044	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	247 239	259 901	Total : équilibre du CR	247 239	259 901

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	10 568	15 552
Investissements	11 268	6 460	Financement de l'actif par l'État		15
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		30
			Autres ressources		179
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	11 268	6 460	Total des ressources	10 568	15 776
Augmentation du fonds de roulement		9 316	Diminution du fonds de roulement	700	

* Voté

Le compte financier 2020 fait apparaître un résultat excédentaire de +9 M€. La variation du fonds de roulement s'établit à +9,3 M€ alors qu'il était anticipé un maintien.

Les principaux éléments d'analyse sont les suivants :

Produits encaissables

Le montant total des produits encaissables constaté dans le compte financier 2020 ressort à 255,7 M€.

La SCSP s'est élevée à 211,9 M€ : le Cerema a bénéficié d'une levée de réserve pour 2 M€ au titre de la crise sanitaire et d'une dotation exceptionnelle de 16,23 M€, afin de régulariser des arriérés fiscaux des ex-CETE, issus d'un différend né très antérieurement à la création du Cerema au début des années 2000.

En termes de recettes propres suivies dans le cadre du plan d'affaires, alors que les prévisions initiales s'élevaient à 34,7 M€, l'établissement a accusé pendant de longs mois une faible activité qui laissait estimer un atterrissage à 28,7 M€, correspondant à quasiment deux mois d'interruption d'activité.

A fin juin, le retard en termes de facturation était en effet déjà de -3 M€. Les efforts de l'établissement pour combler ce retard ont été très importants au cours de l'été et surtout sur le dernier quadrimestre, à la fois pour rattraper les périodes d'inactivité mais également pour facturer au plus proche des livraisons : ils ont permis de terminer la gestion 2020 avec un niveau de facturation de 33 M€, inférieur de 1,7 M€ aux objectifs initiaux, mais supérieur à celui issu de la re-prévision effectuée en lien avec les retards constatés à la mi-année 2020.

Par ailleurs, les échanges avec les directions générales pour s'orienter vers un conventionnement cadre avec chacune d'entre elles, reposant sur l'identification des activités socles financées par la SCSP et les actions partenariales cofinancées, ont continué de se déployer en 2020, principalement sur la base de mécanismes d'avances, expliquant pour partie le faible niveau des produits constatés (1,9 M€).

Charges décaissables

Le montant total des charges décaissables est de 240,1 M€.

L'exécution s'est traduite par :

- une sous-exécution des frais de personnel, s'expliquant notamment par la non consommation des sommes prévues au titre de l'accompagnement de la mise en œuvre du plan de transformation de l'établissement, celui-ci ayant été décalé en cours d'année dans le contexte de crise sanitaire
- des dépenses de fonctionnement en retrait en lien avec la crise sanitaire, l'enveloppe déplacements ayant été particulièrement peu utilisée et certaines dépenses ayant dû être décalées (par exemple en matière de formations)
- la régularisation des arriérés fiscaux des anciens CETE, ce qui a donné lieu à une consommation exceptionnelle en AE et CP de 16,2 M€ en dépenses de fonctionnement.

Dotations aux amortissements et aux provisions

Le poste ressort à 10,3 M€, dont 3,9 M€ au titre du principe de neutralisation qui s'applique pour l'amortissement des biens transférés par l'État.

La dotation aux provisions, d'un montant de 1,9 M€, correspond à l'actualisation au 31 décembre 2020 de la provision constituée en 2014 au titre des comptes épargne-temps.

Au total, la sous-exécution en dépenses et les efforts importants de l'établissement pour rattraper le retard du 1^{er} semestre sur ses recettes propres expliquent le résultat excédentaire de 9 M€. Le fonds de roulement est abondé de 9,3 M€ pour s'établir en fin d'exercice à 31,6 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	196 800	196 800	194 634	194 634
Fonctionnement	38 467	35 881	47 631	45 993
Intervention	0	0	0	0
Investissement	10 918	11 268	7 285	6 460
Total des dépenses AE (A) CP (B)	246 185	243 949	249 550	247 086
dont contributions employeur au CAS pensions	50 000	50 000	49 630	49 630

* Voté

Expertise économie sociale et solidaire information géographique et météorologie

Programme n° 159 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	239 349	254 680
Subvention pour charges de service public	194 687	211 867
Autres financements de l'État	4 613	4 477
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	7 565	7 286
Recettes propres	32 484	31 050
Recettes fléchées	3 900	3 768
Financements de l'État fléchés	400	0
Autres financements publics fléchés	3 500	3 768
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	243 249	258 448
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	11 362
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	700	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
1. Action sociale	0 171	942 651	942 613	0 0	0 0	15 16	15 16	957 837	957 800	
10. Dépenses de personnel	196 800 183 427	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	196 800 183 427	196 800 183 427	
11. Autres opérations transversales	0 0	4 128 9 031	3 725 7 425	0 0	0 0	0 886	0 677	4 128 9 917	3 725 8 103	
12. Pilotage transversal et animation	0 0	1 656 157	919 154	0 0	0 0	40 0	40 0	1 696 157	959 154	
13. Support	0 0	1 240 245	1 240 419	0 0	0 0	0 0	0 0	1 240 245	1 240 419	
2. Activité scientifique et technique	0 0	23 197 17 581	22 532 17 287	0 0	0 0	4 025 1 969	3 825 2 592	27 222 19 550	26 357 19 878	
3. Développement des compétences	0 0	1 231 699	1 242 664	0 0	0 0	0 0	0 0	1 231 699	1 242 664	
4. Documentation scientifique et technique	0 0	285 45	285 43	0 0	0 0	0 0	0 0	285 45	285 43	
5. Editions et publications	0 0	345 340	345 355	0 0	0 0	0 0	0 0	345 340	345 355	
6. Grands équipements et matériels informatiques	0 0	2 102 0	2 183 0	0 0	0 0	1 015 404	1 115 420	3 117 404	3 298 420	
7. Grands équipements scientifiques et techniques	0 0	520 61	20 54	0 0	0 0	4 323 2 409	4 773 1 095	4 843 2 470	4 793 1 149	
8. Immobilier	0 0	1 665 1 496	1 292 1 653	0 0	0 0	1 500 1 601	1 500 1 660	3 165 3 097	2 792 3 313	
9. Impôts et taxes	0 11 037	1 156 17 326	1 156 17 326	0 0	0 0	0 0	0 0	1 156 28 363	1 156 28 363	
Total	196 800 194 634	38 467 47 631	35 881 45 993	0 0	0 0	10 918 7 285	11 268 6 460	246 185 249 550	243 949 247 086	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	700	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	44
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	764	1 035
Autres décaissements non budgétaires	5 935	7 498
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	7 399	8 577
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	11 037
Abondement de la trésorerie fléchée	507	1 582
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	9 455
Total des besoins	7 399	19 613

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	11 362
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	129
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	681	1 620
Autres encaissements non budgétaires	5 935	6 502
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	6 616	19 613
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	783	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 290	0
Total des financements	7 399	19 613

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 687	2 644	2 589
– sous plafond	2 642	2 594	2 537
– hors plafond	45	50	52
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	16	13	15
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.